

REVUE **ULTIMATUM**

2007-2008 ☆ Par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante



À NOUVEAU DANS LA RUE?

9h - 10h

MARDI

Le choix de la population étudiante depuis plus de 40ans!

**DÎNER
PAF!!**
Pas bon, pas beau, mais pas cher!

**TOUJOURS
99¢**



SOMMAIRE

P4

Édito. Pourquoi une revue sur la grève?

P7

Lois péciales :
Démocratie en péril

P2

Syndicalisme de combat et
concertationnisme

P13

International :

-France : La lutte contre le CPE

-Colombie : entre répression et
défense de l'éducation publique

-États-Unis : désorganisation
syndicale

P17

Grève 2005 : Histoire & récupération

P20

Retour sur les mouvements sociaux:

-Conflit à la STM

-Retour sur la grève des CPE

-Citoyens et citoyennes contre
Loto-Québec

P22

La meilleure défense c'est
l'attaque

P25

Perte de session & menaces
d'administration en temps de grève

P28

La boucle démocratique

P25

L'expérience du Front commun de 1972

P28

Moyens d'action

BLOC TECHNIQUE

Écrivains et écrivaine : Conseil exécutif, Julie Descheneaux, Jean-Christophe Gascon, Alex Desrochers, Philippe Morin, Liliana Pardo, Micheal da Cruz, Guillaume Manningham, Marie-Michèle Whitlock, Jean-François Filiatrault, Geneviève Simon, Marie-Christine Brossard-Couture, Philippe Gauvin, Martine Poulin, Marc Bissonnette, Gabriel Dumas.

Correction : Valérie Soly, Philippe Fortier, Charette, Geneviève Paquette, Claudelle Baillargeon, Marie-Eve Ruel.

Photos : David Simard, Louis-David Lalancette-Renaud, César Astudillo, Malias

Montage : Louis-David Lalancette-Renaud

Lecture critique : Alex Desrochers, François Baillargeon, Jean Christophe Gascon, Julie Descheneaux.

La Revue Ulumatum 2007-2008 a été produite 19 septembre 2007.

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec : ISSN 61999, No. 619994

Tirage : 12 000 exemplaires

Imprimeur : Payette & Simms

Distribution : On fait notre possible!

GRÈVE générale!

« [...] prise en otage [...] », « [...] sécher les cours [...] », « [...] se plaindre le ventre plein [...] » : voilà comment la dernière grève étudiante a été qualifiée, venant montrer autant de conceptions erronées, d'arguments démagogiques, contre les moyens de pression étudiants. Cette revue, dédiée aux grèves et autres mobilisations sociales, vise avant tout, non pas à élever la grève comme une finalité à atteindre, mais de faire le point sur ce moyen qui continue de faire ses preuves. Nous ne pouvons qu'espérer que cet outil serve en quelque sorte de mémoire au mouvement étudiant.

Un premier préjugé à déconstruire est celui qui montre la grève comme un jeu de plaisir ou un simple boycott des cours. Le soi-disant « séchage de cours » n'est qu'une des conséquences des grèves étudiantes, permettant d'atteindre un double objectif : d'une part, il permet de faire pression sur le gouvernement et les institutions postsecondaires. Car après tout, sans des classes remplies, il n'y a pas de diplômes à distribuer et pas plus de futur-e-s travailleurs et travailleuses. D'autre part, le déclenchement de la grève libère les étudiants et les étudiantes, pour que le maximum puisse participer à l'intensification des moyens de pression. La grève est un espace de réappropriation très formateur et un exercice démocratique et en ce sens il faut constamment débattre de nos revendications et nos bases organisationnelles. Ce travail, ardu certes, est aussi ce qui donne force et cohésion au mouvement.

La grève n'est pas la seule issue des mouvements sociaux, mais la forte majorité des soulèvements populaires du dernier siècle ont été initiés à coup de grèves. Mai '68, le mouvement contre la guerre du Vietnam et les manifestations de Tian'an men ne sont que quelques exemples de ces événements qui restent imprégnés dans notre mémoire collective. Et force nous est de constater que sans le déclenchement de grèves, ces mouvements populaires n'auraient jamais pris l'ampleur qui les a fait marquer l'histoire récente. C'est justement parce que des gens ont osé se lever pour affirmer haut et fort leur volonté de proposer une alternative à l'ordre dominant que leur action a changé le cours des choses.

Une autre particularité des grèves mentionnées plus tôt, c'est d'avoir été initiées par des mobilisations étudiantes. En effet, la population étudiante agit souvent comme l'instigatrice de grands mouvements sociaux revendiquant un changement social. La période des études permet de prendre un recul, de critiquer et repenser la société et les idéologies qui la construisent. D'ailleurs, la charte de Grenoble était catégorique lorsqu'elle a défini les étudiants et les étudiantes comme des jeunes travailleurs et travailleuses intellectuel-le-s.

Ainsi, en rassemblant des textes sur l'action politique passée et présente, cette revue s'inscrit évidemment dans la campagne annuelle offensive de l'ASSÉ. Grève ou non, il faut s'inspirer des luttes du passé pour aller de l'avant. Mais plus encore, nous voulons que cette revue ait un caractère durable, à l'instar du projet de société que nous voulons mettre de l'avant. Même si nous nous battons de prime abord pour nos propres conditions, nos luttes comme nos revendications s'inscrivent toujours dans un cadre plus large. Terminons sur cette citation anonyme laissée sur un mur de Paris :

Grève géniale

Rêve général



MIRROIR (déformant) MÉDIATIQUE

29 mars 2007, lors de la manifestation pour la gratuité scolaire, certains médias ont affirmé que nous étions environ 500 personnes dans les rues. Pourtant, quand je regarde cette vidéo* je vois des milliers de gens... Pourquoi cette erreur? Était-ce volontaire?

*<http://www.youtube.com/watch?v=24beYdD5uC4>

LOIS SPÉCIALES : DÉMOCRATIE EN PÉRIL

Par Julie Deschêneau

En 2004, le gouvernement Charest adoptait le projet de loi 142, imposant les conventions collectives, l'entente patronat/employé-e-s qui régit les conditions de travail, à plus de 500 000 travailleurs et travailleuses de la fonction publique, interdisant par le fait même tous moyens de pression. Le *Bureau international du travail* et la *Ligue des droits et libertés* dénoncent son caractère anti-démocratique.

Le projet de Loi 142, ou plus précisément la loi C-43, fait certainement partie du top 5 des réalisations les plus contestées du gouvernement Charest. Les décrets gouvernementaux du Conseil exécutif ainsi que les lois sous bâillon qui ont mis fin au débat parlementaire constituent un bel exemple des limites de la démocratie parlementaire. Ce genre de recours bureaucratique, légal mais illégitime pour la population, sont des mesures exceptionnelles utilisées par des gouvernements dans l'« eau chaude », dans des contextes politiques de haute contestation sociale. Mesures anti-démocratiques? Elles démontrent sans aucun doute le caractère arbitraire des gouvernements qui, dans l'histoire, les ont utilisées pour démolir la population.

C-43

Les lois spéciales au Québec

Ce n'est que dans la décennie des années 1960 que la grève devient un recours légal pour les travailleurs et les travailleuses, de même que la syndicalisation en tant que telle.

En même temps, l'État assure son encadrement en limitant le recours à cet ultime moyen de pression à l'échéance des conventions collectives. Depuis ce temps, près d'une dizaine de lois spéciales ont été utilisées par l'État, législateur officiel, pour servir ses intérêts d'employeur.

La loi C-43 (projet de loi 142) du gouvernement Charest met brusquement fin aux négociations des conventions collectives du secteur public après 12 mois de pourparlers. Malgré une reconnaissance commune des finances précaires du Québec, l'État et les syndicats ne s'entendaient pas. Pourquoi, en effet, ce sont les travailleurs et les travailleuses qui doivent payer la note, directement sur leurs conditions de vie telles que la

La clarté et la force de la loi de 2005 sont inégalées dans l'histoire du Québec, nonobstant peut-être les péripéties de 1982-1983. La grève des enseignantes et des enseignants, répliquant à la coupure de 21 % de leur salaire. Cette mobilisation a été sauvagement réprimée. Le gouvernement a forcé la fin au travail en rendant la grève illégale et a appliqué la même journée de coupe : pour chaque jour de grève, deux années d'ancienneté sont perdues.

illégal
Lorsqu'un acte est commis par l'autorité qui décide de sa légalité ou non, c'est à la population que revient la tâche de dénoncer.

Quelques spécifications définissent chacun des contextes politiques où les gouvernements ont eu recours aux lois spéciales. Somme toute, c'est toujours une grande différence d'analyse de la conjoncture entre les syndicats et l'État qui a obligé ce dernier à imposer sa vision des choses.

Par exemple, en 1982-1983, en pleine récession économique du pétrole, le gouvernement de René Lévesque cherche à économiser au maximum dans les salaires de la fonction publique. Croyant plutôt que c'est précisément l'intervention de l'État qui permet la croissance économique, les syndicats refusent cette analyse néolibérale et essaient de contrecarrer les projets de coupures du gouvernement.

Lois spéciales : des mesures de guerre

Les conflits de travail deviennent une guerre ouverte : une guerre des chiffres sur l'interprétation des données économiques, une guerre sociale pour la défense du bien commun et une guerre de pouvoir politique entre la population et son gouvernement. Les lois spéciales sont un affront de haute envergure pour les employé-e-s qui sont aussi, et en tout premier lieu, des citoyens et des citoyennes. L'État québécois, le plus grand employeur du pays - faut-il se le rappeler - n'a jamais hésité à fusionner ses rôles d'employeur et de législateur. Depuis quand les patrons font la loi?

Historiquement, deux types de lois spéciales sur la négociation ont été utilisés. Le premier concerne davantage le décret des conventions collectives : l'État arrête les négociations et impose, sous forme de loi, l'ensemble de ses revendications. Il utilise à proprement parler son autorité suprême, c'est-à-dire qu'il entremêle ses pouvoirs d'employeurs et d'État qui légifère les lois. La négociation entre l'État et la société civile devient complexe compte tenu du pouvoir arbitraire du gouvernement à mettre fin à toute négociation et qu'il ait raison

répression syndicale sans borne. La grève est un droit auquel l'ensemble des employeurs doit se plier : autant les multinationales que les PME ou les gouvernements. Nier le droit légal et légitime de faire des moyens de pression pour appuyer nos revendications, c'est reconnaître que les pouvoirs ne sont pas équilibrés. Tous les pouvoirs se retrouvent ainsi entre les mains d'une élite économique et politique.

Solidarité syndicale : défier les lois spéciales

Contre le pouvoir absolu de l'État qui peut, en toute légalité, décréter les conventions collectives, rendre illégales des grèves du jour au lendemain, arrêter des leaders syndicaux ainsi qu'imposer des amendes aux salarié-e-s et syndicats, un choix s'impose pour la population. S'indigner, sans plus? Ou défier les lois spéciales? En 1983, des syndicats ont bravé les lois du gouvernement, quitte à être royalement pénalisés. Or, non seulement des gains concrets leur ont été concédés, mais en plus, après une bataille juridique de longue haleine, la Cour supérieure du Québec leur a donné raison sur toute la ligne.

La reconnaissance juridique de l'abus de pouvoir du gouvernement dans le dossier de 1982-1983 n'a pourtant pu être réalisée que grâce à une mobilisation sans précédent. C'est en effet parce que des syndicats ont défié la loi 105, rendant illégal tous moyens de pression, et que des professeur-e-s en ont subi les contrecoups, que la Cour supérieure du Québec a pu reconnaître les effets néfastes de la loi. Si une loi n'est pas défiée, comment s'attendre à ce qu'elle soit illégale? Quelle légitimité un syndicat a-t-il de clamer l'illégalité d'une loi qui est respectée par tous et toutes? Il est clair que dans le dossier des lois spéciales, alors que le gouvernement use son pouvoir législateur pour arrêter les négociations, seule la solidarité syndicale est un contrepoids à la hauteur. Lorsqu'un acte illégal est commis par l'autorité qui décide de sa légalité ou non, c'est à la population que revient la tâche de le dénoncer.

Par contre, dans le domaine juridique, l'illégalité d'une loi n'est pas si évidente. La frontière entre illégitimité et illégalité est mince. La présence démesurée d'avis juridiques quant au projet de loi 142 est à cet effet assez éloquente. L'analyse des firmes patronales est entre autres à l'opposé des firmes à saveur syndicales et humanistes. Toutefois, même le Bureau international du travail, une branche de l'ONU tripartite (syndicale, patronale et étatique) parle du non-

respect des droits du travail en ce qui concerne la loi 142. Quant à ses possibilités d'application au mouvement étudiant qui contreviendrait à la loi en entravant le travail des professeur-e-s, seuls l'avenir et la motivation des gouvernements à l'appliquer nous le diront. C'est, dans tous les cas, la force de la réplique qui est prometteuse pour contrecarrer les contrecoups.

Bien que légales, mais à tout de moins illégitimes, les lois spéciales des gouvernements pour arrêter les négociations avec les syndicats et retirer le droit de grève sont une porte d'entrée pour une mobilisation massive. Cette réaction gouvernementale est un exemple parfait de la mauvaise foi en temps de négociation. Il prouve en plus que l'État est dans un contexte favorable et que dans tous les cas, seule la population peut le forcer à négocier en faveur des positions d'assemblées générales. Pour contrer le pouvoir absolu que l'État s'octroie lorsqu'il décide de retirer des droits aussi fondamentaux que le droit à la négociation et le droit de grève, il faut réagir.



C-43

SYNDICALISME DE COMBAT ET CONCERTATIONNISME

Par Jean-Christophe Gascon



Loin d'être un bloc homogène, le mouvement étudiant québécois est traversé par deux tendances : le syndicalisme de combat et le concertationnisme. La première, dont se réclame l'ASSÉ, voit à la défense de nos droits par la création d'un rapport de force permanent face à l'État et nos administrations. La seconde, dont se réclament la FECQ et la FEUQ, tend à privilégier la négociation à la mobilisation. De cette différence résulte un conflit, parfois féroce, entre les organisations se réclamant de ces deux tendances.

Parfois présentée comme une simple guerre de clochers, la lutte que se mènent ces deux tendances a des racines historiques profondes. Leurs cadres d'analyse et leurs expériences de luttes se contredisent sur trop d'aspects. Créer des bases communes nécessaires à l'union s'avère impossible dans ce contexte : il suffit d'une analyse comparée de leurs différents aspects pour s'en convaincre.

Fondements de base

Le syndicalisme étudiant de combat part du principe que l'État capitaliste possède des intérêts spécifiques en contradiction avec les nôtres. Alors que nos intérêts vont dans le sens d'une éducation accessible, gratuite et de qualité, le rôle de l'État est de veiller au bon fonctionnement du système capitaliste en défendant les intérêts de la minorité qui en tire les ficelles. Pour le cas du système d'éducation, il le fait à travers une série de réformes néolibérales, tels des hausses de frais et un arrimage au marché. Avant d'être vu comme un outil permettant le développement de l'esprit critique essentiel à la participation active dans la société, le système d'éducation est plutôt vu comme un moyen de rendre les individus dociles afin de bien les intégrer aux rouages du marché capitaliste. Les structures du système d'éducation sont d'ailleurs faites sur mesure pour cette classe dominante. Par exemple, la composition des conseils d'administration de nos institutions assure aux représentants et représentantes proches de l'en-

treprise privée la majorité des voix. Pour faire contrepoids à cette logique, nous n'avons qu'une alternative : construire et entretenir un rapport de force collectif!

Les organisations concertationnistes ne reconnaissent pas l'existence du conflit social entre les intérêts étudiants et ceux de l'État et des administrations locales. Ces derniers sont plutôt vus comme des arbitres neutres régulant les intérêts des différents groupes de pression. Dans ce contexte, l'État est un collaborateur avec lequel nous devons maintenir une bonne entente.

Revendications

**Nous n'avons qu'une alternative :
construire et entretenir un
rapport de force collectif!**

Pour un syndicat de combat, la pleine défense de nos intérêts exige une rupture avec l'idéologie dominante. Un syndicat de combat a donc nécessairement des revendications larges avec l'optique de créer un projet de société progressiste d'ensemble. Ainsi, un syndicat de combat s'attaque de manière large aux structures éducationnelles actuelles afin de rebâtir l'éducation, et plus largement, l'ensemble de la société, sur de nouvelles bases plus démocratiques et plus solidaires. Suivant ce projet, un syndicat de combat n'hésitera pas à se solidariser avec d'autres luttes progressistes, telles les luttes ouvrières, féministes, autochtones, environnementales et autres, afin de créer un vaste mouvement unitaire pour la justice sociale.

Pour les organisations concertationnistes, l'énergie est plutôt mise à tenter de conserver une paix sociale avec l'État. Elles se donnent donc des revendications plus « réalistes » qui ne sortent pas du cadre néolibéral actuel. De cette manière, elles évitent d'être une puissante force de changement social et se condamnent à n'être que la courroie de transmission des intérêts de la classe dominante en nos rangs. Lorsque vient le temps de négocier, leur volonté de rester réaliste les oblige parfois à proposer elles-mêmes l'imposition de

mesures anti-sociales. À titre d'exemple, la FECQ a proposé, pendant la grève de 1996, de prendre l'argent pour le gel des frais dans les avantages sociaux des professeur-e-s.

Moyens d'action

Pour un syndicat de combat, la rupture avec l'idéologie dominante passe logiquement par la création d'un rapport de force assez puissant pour faire plier l'État. À quoi bon intégrer des structures décisionnelles faites sur mesure pour nous écarter? Ainsi, nous fonctionnons par escalade de moyens de pression. Partant parfois de la simple pétition, nous pouvons aller jusqu'à la grève générale en passant par l'occupation de bureaux, le blocage économique, la perturbation de conseil d'administration, etc. (voir à ce titre, l'article sur les moyens d'action à la page 28). L'idée est que la classe dominante se trouve dans la situation où céder à nos intérêts est plus avantageux que maintenir les leurs.

Quant aux organisations concertationnistes, ce n'est qu'en de rares occasions qu'elles appellent à la mobilisation générale. Ce n'est qu'à la suite de l'échec ou de la stagnation des négociations que celles-ci prennent part à la lutte, généralement en profitant d'une vague mobilisatrice créée par une organisation combative. C'est à ce moment qu'elles se heurtent à leur contradiction centrale : mener la lutte contre la classe dominante tout en maintenant les liens nécessaires pour être entendus sur leurs tables de lobby. Il en résulte un caractère de lutte ambigu, que l'on ne peut qualifier de véritable lutte. Elles mettent en place des moyens de pression, mais s'assurent de ne pas dépasser le stade nuisible à leur bonne entente, ce qui en définitive revient à privilégier les simples actions symboliques et les relations médiatiques dont le rapport de force réel est presque nul.

Démocratie directe ou démocratie représentative

Comme le pouvoir est dans le nombre, un syndicat de combat tend vers la démocratie directe, c'est-à-dire, la prise de décisions par l'ensemble des membres. Ainsi, l'instance démocratique suprême est l'assemblée générale, lieu idéal pour débattre de nos objectifs et de notre stratégie, pour prendre des décisions collectives. Les membres élus sur les instances du syndicat sont des délégué-e-s et non des représentants ou des représentantes. Leur rôle est d'agir dans le sens des mandats d'assemblées générales qui elles-mêmes doivent assurer une surveillance pour éviter l'abus. De manière plus large, un syndicat de combat est aussi un lieu d'apprentissage de la démocratie directe dans le but d'en élargir la pratique. Contre la démocratie représentative qui nous fait croire

que notre pouvoir réside dans un vote aux quatre ans, la démocratie directe oppose l'idée que nous devons prendre notre pouvoir en main, par l'implication quotidienne dans les enjeux qui nous concernent.

Quant aux organisations concertationnistes, leur lobbyisme repose sur cette démocratie représentative. Les assemblées générales sont beaucoup moins fréquentes, voire parfois totalement absentes. Les exécutants et les exécutantes sont considéré-e-s comme des représentants et des représentantes et non comme des délégué-e-s. Leurs structures sont centralisées et il est plus compliqué pour la base de les intégrer. Par exemple, plusieurs documents de fonctionnement des fédérations étudiantes sont difficilement accessibles et leurs négociations avec l'État sont souvent tenues secrètes. Cela évite de donner des outils aux membres afin de mener une mobilisation qui perturberait leur bonne entente, si chère aux concertationnistes.

Information et mobilisation

Une démocratie directe efficace présuppose une population étudiante informée sur les différents enjeux qui la concernent. Voilà pourquoi un syndicat de combat met beaucoup d'énergie afin de produire suffisamment de matériel d'information pour garder les membres informé-e-s. Aussi, dans un cadre de rupture avec l'idéologie dominante, un syndicat de combat produira un contrepoids aux médias de masse par la présentation d'une analyse centrée prioritairement sur les besoins de l'ensemble de la population.

De par leurs stratégies axées sur la démocratie représentative, les concertationnistes n'ont pas besoin de compter sur une base informée et mobilisée. Ainsi, peu de temps est accordé à la production et à la diffusion de matériel d'information comparativement au temps donné à l'espace médiatique et aux négociations à huis clos avec le gouvernement. Cette attitude crée un fossé entre l'exécutif et la base. Plutôt que de compter sur la force du nombre, elles préfèrent compter sur la capacité de négociation

des représentantes et représentants.

Lutte permanente ou lutte ponctuelle?

Pour un syndicat de combat, conserver la base informée et mobilisée implique de susciter des luttes permanentes. C'est pour se faire que l'ASSÉ réunit plusieurs



Luttes		Grève générale illimitée de 1996	Sommet du Québec et de la jeunesse 2000	Lutte contre la taxe à l'échec 2001	Grève générale illimitée de 2005
Contexte	Le gouvernement péquiste annonce un dégel des droits de scolarité pour respecter la loi sur le « déficit zéro » ainsi que des coupures de 700 millions en éducation combinées aux coupures de 400 millions l'année précédente. La cote «R» est aussi instaurée à ce moment.	Le gouvernement organise un Sommet de la jeunesse pour discuter notamment des enjeux de l'éducation. Les différents groupes jeunesse concertationnistes sont invités, dont les fédérations étudiantes.	Suite à son apparition négociée par les fédérations étudiantes après la grève de 1996, un mouvement de boycott de cette taxe est mené par des associations étudiantes dont plusieurs formeront par la suite l'ASSÉ	Le MDE s'étant éteint, et l'ASSÉ n'étant pas encore née, plusieurs associations étudiantes indépendantes forment une coalition et lance un boycott de cette taxe en demandant son abolition. Elles s'opposent aussi à l'ingérence du privé en éducation et dénonce la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).	L'abolition pure et simple de la réforme avec la remise des sommes de façon rétroactive, maintien du réseau collégial, le tout dans une perspective de gratuité scolaire et d'éradication de l'endettement étudiant.
	L'abandon des projets de coupures. - Retrait de la cote « R » - Abolition de tous frais au collégial - Plusieurs modifications de l'AFE, notamment l'autonomie financière dès le départ du domicile familial	Annulation du Sommet du Québec et de la jeunesse	La FECQ ne participe pas immédiatement au boycott de la taxe à l'échec. Elle joindra le boycott plus tard.	Reconvertir les 103 millions de prêts en bourses de façon non rétroactive.	Les fédérations étudiantes négocient le retour des 103 millions. Ils sont réintégré partiellement, de façon non rétroactive avec l'aide du gouvernement fédéral.
Résultats	Le maintien du gel des droits de scolarité ainsi qu'une loi pour encadrer la hausse des frais afférents	Les fédérations étudiantes négocient un investissement de 1 milliard en éducation, un montant dérisoire comparativement aux coupures de 1,9 milliard de ce même gouvernement il y a quelques années.	Les fédérations étudiantes négocient le retrait de la taxe à l'échec. En échange, le gouvernement établit ce que l'on nomme les contrats de réussite, qui permettent aux administrations de renvoyer une personne selon un nombre X de cours échoués.		
	Les fédérations étudiantes négocient le maintien du gel des droits de scolarité, mais concède l'instauration de la taxe à l'échec qui sera dans le futur contestée, puis abolie.				

R e v e n d i c a t i o n s

Organisations combattives MDE

Organisations concertationnistes ASSÉ

FECQ-FEUC

associations étudiantes, et ce, même à l'extérieur des grandes mobilisations, pour construire un rapport de force permanent avec l'État. Le fait d'être constamment à l'affût pourrait éventuellement permettre de profiter d'une brèche pour mener une lutte offensive. Cette lutte permanente est ce qui nous permet de conserver et transmettre notre culture organisationnelle. Autrement, celle-ci se perd et nous devons constamment recommencer la machine à zéro, minant considérablement la qualité de nos luttes.

Pour les organisations concertationnistes, la lutte n'est envisagée que de manière ponctuelle lorsqu'elles ont constaté l'échec de leur concertationnisme traditionnel. Il en résulte un caractère de lutte des plus désorganisés.

L'ASSÉ réunit plusieurs associations étudiantes, et ce, même à l'extérieur des grandes mobilisations, pour construire un rapport de force permanent avec l'État.

Comme elles n'ont pas développé avec le temps une culture de lutte, elles n'ont pas les outils organisationnels pour mener une lutte efficace et se retrouvent généralement à la remorque de la mobilisation menée par la frange combative.

Tirer les leçons de l'histoire

À la lumière de cette analyse, confirmée par des siècles d'histoire de lutte sociale, l'option combative s'avère être la seule voie efficace pour assurer la défense et la promotion de nos droits. Que ce soit la journée de travail de huit heures, le droit à l'avortement ou la mise sur pied du régime d'assurance-chômage, les gains sociaux ont tous été obtenus par la lutte.

Le même principe s'applique au niveau du mouvement étudiant québécois : les plus gros gains ont été réalisés dans les années 1970 et 1980 alors que la stratégie du syndicalisme de combat était prédominante. Depuis son déclin au profit de la montée en flèche des fédérations étudiantes au début des années 1990, les pires reculs ont été enregistrés. Il est donc plus que jamais temps de redonner au syndicalisme de combat le rôle d'avant plan qui a si bien servi notre cause. Depuis 2001, l'ASSÉ travaille en ce sens afin de redonner espoir en un projet de société progressiste.

Références

PIOTTE, Jean-Marc, *Le syndicalisme de combat*, Montréal, Les Éditions Albert St-Martin, 1977, 268 pages.

PIOTTE, Jean-Marc, *Du combat au partenariat: interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Éditions Nota bene, 1998, 269 pages.

MARSAN, Benoît, *Pourquoi le syndicalisme étudiant*, disponible au http://www.asse-solidarite.qc.ca/documents/fr/recherches_analyses/Pourquoi%20le%20syndicalisme%20%20Egudiant.pdf

ICI JEAN-LUC MONGRAIN.

L'ASSÉ A BESOIN DE TOI! IMPLIQUE-TOI

DANS UN DES COMITÉS SUIVANTS:

- ★ JOURNAL ★
- ★ FEMMES ★
- ★ MOBILISATION ★
- ★ RECHERCHE + AFFAIRES ACADÉMIQUES ★
- ★ RELATIONS INTERNATIONALES ★
- ★ INFORMATION ★
- ★ FORMATION ★

POUR PLUS D'INFORMATIONS:
WWW.ASSE-SOLIDARITE.QC.CA

J'M
L'ASSÉ!



Mouvement étudiant dans le monde

Le mouvement étudiant, à l'échelle planétaire, est en perpétuelle lutte pour l'amélioration de sa condition. Qu'il se situe dans des pays en développement où la violence et la répression sont les armes favorites des gouvernements, ou dans les pays industrialisés où l'accès à l'éducation est sans cesse menacé par les politiques néolibérales des différents gouvernements, le mouvement étudiant consiste en un pilier important de la mobilisation sociale. Que ce soit en France, en Colombie ou aux États-Unis, des regroupements étudiants s'organisent sur des bases combatives pour mener la lutte du droit social.

La lutte contre le CPE en France

par Guillaume Manningham

Bien souvent, la résignation et le fatalisme empêchent les gens de se battre pour leurs droits. Trop souvent également, les grands médias capitalistes nous tiennent dans l'ignorance face aux mouvements sociaux d'ici et ailleurs. Il ne faudrait surtout pas s'inspirer d'autres expériences de luttes victorieuses comme celle qui opposa la jeunesse prolétaire et étudiante contre le CPE (Contrat première embauche) en France au printemps 2006.

Contexte

Soulignons que cette mobilisation contre le CPE est d'une ampleur jamais vue en France depuis les grandes grèves étudiantes et ouvrières de mai 1968. Elle est d'ailleurs en lien avec le contexte interne de la France puisqu'il y a eu une importante mobilisation qui a mené au refus de la constitution européenne. Cette constitution est jugée par plusieurs comme étant un accord favorisant l'accumulation de profits pour les capitalistes européens au détriment des droits sociaux, culturels et économiques des populations.

Également, en novembre 2005, les banlieues françaises s'agitent et d'importantes émeutes ont lieu suite au meurtre de deux jeunes par les forces policières à Clichy-sous-Bois le 27 octobre. Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, déclare la guerre à la « racaille ». Il avait déjà affirmé vouloir nettoyer au Kärcher les banlieues en juin 2005, le Kärcher étant un appareil à haute pression pour nettoyer la saleté. Au-delà de ces éléments déclencheurs, c'est le chômage endémique et la discrimination raciale qui forment les bases de l'agitation légitime de novembre 2005.¹

La précarité accentuée pour limiter le chômage et les révoltes

Précédemment à la révolte des banlieues, le gouvernement a mis en place en août 2005 le CNE (Contrat nouvelles embauches), un contrat de travail pour les entreprises de vingt salarié-e-s maximum. Durant la période dite de consolidation de l'emploi de deux années, la rupture, sans annoncer le motif de licenciement, est possible moyennant un préavis court et une indemnité de 8 % sur le total de la rémunération². Le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) et le FMI (Fonds Monétaire International) se sont dits satisfaits, mais le gouvernement aurait pu aller plus loin dans la soumission à la précarité de la main-d'œuvre française³.

Effectivement, c'est ce qu'a fait le gouvernement français en adoptant la Loi pour l'égalité des chances le 31 mars 2006⁴. Elle instaure en France diverses mesures relatives à l'emploi et à l'éducation. L'amendement le plus polémique de la loi crée le CPE, cette goutte qui fait déborder le vase de la précarité en accentuant les clauses du CNE. Dans les deux premières années d'un emploi, peu importe le nombre de salarié-e-s dans l'entreprise, les travailleurs et les travailleuses de moins de 26 ans peuvent se faire licencier sans motifs. Le CPE touche un élément-clé, symbole du pouvoir patronal et de la condition ouvrière : le licenciement. Le CPE n'est que la pointe de la Loi « pour l'égalité des chances » qui inclut : l'apprentissage dès 14 ans, le travail de nuit à 15 ans, le « service civil volontaire » à partir de 16 ans et la création de zones franches exonérées d'impôts pour les entreprises⁵.

La lutte étudiante et ouvrière face à « Loi sur l'inégalité des chances »

Dans cette lutte contre le CPE, les jeunes ne se battent pas seulement pour leurs droits étudiants, mais aussi pour leurs droits de futur-e-s travailleurs et travailleuses. L'appel à l'unité dans la lutte avec les jeunes prolétaires et les organisations syndicales est donc parfaitement logique. Au début du mois de février 2006, on assiste aux premiers mouvements de grèves étudiantes et à la première mobilisation nationale le 7 février réunissant 700 000 personnes. Un mois plus tard, le mouvement de grève commence à prendre de l'ampleur, des assemblées générales sont tenues et il y a vote de grève illimitée avec du piquetage et dans certains cas, des occupations de campus. Le personnel de certaines universités entrent également en grève⁶.

Sans se laisser abattre par la répression, il y aura plus de 5 000 arrestations tout au long du combat, le mouvement est rejoint par

les lycées, sorte de cégeps, qui dynamisent la lutte. Plusieurs « actions coups de poing » ont lieu comme le blocage de voies ferrées, d'autoroutes, d'aéroports et la perturbation de bureaux gouvernementaux ou du MEDEF. Le 4 avril, ont lieu les plus grande mobilisations réunissant plus de 3 millions de personnes. À Grenoble par exemple, 60 000 personnes manifestent pour une ville de 400 000, ce qui est énorme. Le gouvernement plie, en ce qui concerne le CPE, quelques jours plus tard, mais conserve le reste de Loi sur l'égalité des chances.

Le mouvement est divisé entre le syndicalisme de lutte et le corporatisme. Des campus associés à la Coordination Nationale Étudiante (réunissant le courant étudiant syndical démocratique basé sur les AG, notamment les organisations SUD⁷ et FSE⁸) font la grève jusqu'au 1^{er} mai⁹. En fait, il existait un courant corporatiste principalement composé de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) qui freinait au début le mouvement de la grève et ensuite, vu l'ampleur du mouvement, a réclamé seulement le retrait du CPE. La Coordination Nationale Étudiante réclamait un retrait complet de la Loi sur l'égalité des chances et du CNE. Aussi, elle demandait entre autres des emplois stables pour tous et toutes, un réinvestissement dans l'enseignement supérieur et l'arrêt du traitement répressif des mouvements sociaux.

Le mouvement a permis de renforcer les liens entre générations de travailleurs et de travailleuses. Le fatalisme de la précarité, qui accablait les jeunes, a reculé. Les agissements de collaboration nuisible de l'UNEF ont été dévoilés, comme ceux des fédérations étudiantes lors de la grève de 2005 au Québec. Dans cette lutte, la conscience et l'organisation des exploités-e-s ont progressé tout comme la compréhension des mécanismes du capitalisme, de ses médias et de la répression de l'appareil d'État bourgeois à travers sa justice et ses forces policières. À nous, ici au Québec, de s'en inspirer pour affronter courageusement le gouvernement en comptant sur nos propres moyens.

1. Centre d'analyse stratégique du gouvernement français, *Violences urbaines de l'automne 2005*, http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=353

2. Ministère du Travail de France, *Contrat nouvelles embauches*, <http://www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/contrat-nouvelles-embauches-cne-2250.html>

3. « Le FMI applaudit », *L'Humanité*, 22 juillet 2005, http://www.humanite.fr/2005-07-22_Politique_Le-FMI-applaudit

4. SUD-étudiant, *La Loi pour l'égalité des chances : petite analyse pour y voir plus clair*, http://www.sud-etudiant.org/article.php3?id_article=457

5. Ministère de l'Emploi, *de la Cohésion sociale et du Logement*, <http://www.cohesionsociale.gouv.fr/breves/un-contrat-premiere-embauche-pour-les-jeunes-648.html>

6. RFI, *CPE : la situation s'envenime pour Villepin*, http://www.rfi.fr/actufr/articles/075/article_42355.asp

7. Site de SUD-étudiant, <http://www.sud-etudiant.org/>

8. Site de la Fédération syndicale étudiante, FSE, <http://www.luttes-etudiantes.com/>

9. « Toutes nos luttes sont politiques et internationales » et « Les jeunes ont fait reculer le gouvernement, entrevue avec un camarade étudiant de la faculté Paris-8 Saint-Denis », *Partisan*, <http://vp-partisan.org/images/PDF/p203.pdf>

EXCUCIAR

COLOMBIE : ENTRE REPRESSION & DÉFENSE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

Par Liliana Pardo, militante de l'Université de District Francisco José de Caldas & traduit par Philippe Morin

Dans notre pays, en Colombie, la lutte pour la défense de l'éducation publique, gratuite et de qualité se veut la bannière derrière laquelle s'unissent les étudiants et les étudiantes universitaires et du secondaire. Or, notre mouvement, qui sort de quelques années d'apathie, est présentement en pleine effervescence.

Dans les derniers mois, trois Rencontres Nationales d'Urgence du Mouvement Étudiant Universitaire nous ont permis d'unir nos forces. De même, les étudiants et étudiantes du secondaire nous démontrent jour après jour que l'idée d'un monde meilleur et plus juste gague du terrain.

En plus de la défense de l'éducation publique, gratuite et de qualité, notre mouvement social doit se montrer solidaire des autres luttes progressistes. Ainsi, nous revendiquons le droit à la vie : pour toutes et tous les camarades, paysans et paysannes, autochtones, travailleuses et travailleurs assassiné-e-s, persécuté-e-s, séquestré-e-s et exilé-e-s. Nous exigeons la restauration morale de la Patrie : il nous faut changer en profondeur cet État.

Or, de puissants intérêts travaillent contre notre projet d'un monde plus libre et plus juste. Les États-Unis et leur Plan Colombia, leur Zone de Libre-Échange des Amériques (ZLEA) et leur accord de libre-échange bilatéral avec notre pays manoeuvrent pour maintenir les inégalités de la Colombie.

Notre engagement pour un monde plus juste nous mène à combattre le traité de libre-échange, la privatisation des entreprises étatiques et, en particulier, le Plan National de Développement du gouvernement qui réduit les budgets de l'assistance sociale, de la santé et de l'éducation au profit, nous le savons, de la machine de guerre du gouvernement.

C'est pour ces motifs que la répression et la propagande du gouver-

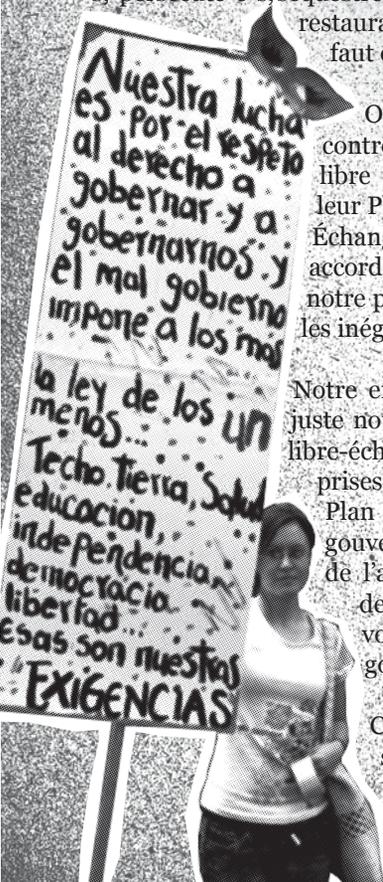
nement s'abattent sur nous. Le Président Alvaro Uribe, dans des discours télévisés, qualifia ainsi à de nombreuses reprises les étudiants et étudiantes de terroristes, les assimilant à des criminel-le-s. Plusieurs universités, dont les étudiantes et les étudiants s'étaient organisé-e-s en campements (occupations), ont souffert d'interventions militaires qui provoquent l'éviction des étudiants et des étudiantes, la destruction et la violence. Si les mouvements étudiants de tous les pays subissent la répression à un moment ou à un autre, celle que nous avons subie est particulièrement violente. Une escouade spécialisée dans la répression, mieux connue sous le nom d'escadron de la mort ou anti-étudiants, fait ainsi des ravages dans les mobilisations estudiantines.

Militants et militantes enlevé-e-s, blessé-e-s ou tué-e-s : c'est le pain quotidien des organisations progressistes de notre pays.

Parmi les martyrs : Julian Andrés Hurtado, finissant en techniques médicales de l'Université del Valle, assassiné de deux balles à la tête en octobre dernier.

Cependant, la lutte pour la défense de l'éducation continuera, dans les rues, dans les salles de classe et partout où pourront être entendues nos voix, nos idées et notre projet de société.

Photos disponibles: picasaweb.google.com/informartes



ÉTATS-UNIS

DESORGANISATION SYNDICALE

Par Micheal da Cruz, étudiant à l'Université Brown et traduit par Philippe Morin

Entre sweatshops, guerres et éducation : la désorganisation du mouvement étudiant états-unien

Le mouvement étudiant états-unien se veut présentement un ensemble confus de quelques organisations nationales et de leurs succursales locales ainsi que d'une myriade de groupes de taille, d'influences et de vitalités variables. Il est important de mentionner que les acteurs du mouvement étudiant sont, au mieux, marginaux dans la politique américaine. L'existence d'un mouvement étudiant est attestée, mais le pouvoir de celui-ci a été très limité depuis la fin des années 1970.

Les principales organisations nationales sont, d'une part, celles qui se concentrent sur des enjeux spécifiques. Parmi celles-ci, USAS (United Students Against Sweatshops) et SSDP (Student for Sensible Drug Policy) luttent respectivement contre les ateliers de misère (sweatshops) et pour la décriminalisation des drogues douces.

Bien que les groupes travaillant sur un enjeu spécifique comme USAS et SSDP aient connu du succès récemment, il s'avère extrêmement difficile de s'organiser autour de questions s'adressant particulièrement aux étudiants et étudiantes. Sans douter de la pertinence de ces organisations, il faut reconnaître qu'elles sont rarement contrôlées par des étudiants et étudiantes et que les luttes sont souvent orientées hors des campus. Il en résulte que les questions de pouvoir étudiant, d'accessibilité aux études ainsi que les autres revendications historiques du mouvement étudiant sont trop souvent reléguées à une importance secondaire.

Quant au mouvement étudiant à proprement dit, plusieurs organisations aux orientations différentes y sont actives. USSA (United States Student Association) se concentre sur des enjeux étudiants, mais se montre incapable (ou désintéressée) à mobiliser les étudiants et étudiantes au-delà d'une stratégie de lobbying. Parallèlement au lobby de USSA, la réémergence de la SDS (Students for a Democratic Society), qui se veut l'héritière du mouvement étudiant combatif des années 1960 et 1970, est présentement en train de changer la donne. Avec sa campagne antimilitariste et pour le pouvoir étudiant, la SDS voit des dizaines de chapitres se mettre sur pied dans différents campus universitaires et secondaires du pays. En juillet 2007, la SDS avait recensé 50 chapitres dans des écoles secondaires réparties dans 25 états ainsi que 148 chapitres universitaires. Toutefois, la structure de la SDS est différente de celle d'un syndicat national : c'est plutôt l'amalgame de centaines de

groupes souhaitant travailler en coalition.

En plus de ces groupes étudiants nationaux, certaines organisations d'étudiants et d'étudiantes de couleurs et de groupes



construits autour d'une analyse anti-raciste se veulent des éléments incroyablement importants pour le mouvement étudiant états-unien.

MEChA (Movimiento Estudiantil Chicano de Aztlán) souhaite forcer une plus grande accessibilité aux études en plus de lutter sur les fronts anti-impérialistes, anti-sexistes, anti-racistes et contre l'homophobie. MEChA, qui compte 47 chapitres universitaires seulement en Californie, s'est avérée l'organisation qui connut le plus de succès dans la lutte contre des mesures néolibérales, comme l'augmentation des frais de scolarité et les attaques aux programmes d'action positive (affirmative action).

À l'exception de MEChA et peut-être de la SDS, il n'y a pas de groupes étudiants de grande ampleur qui combattent pour l'accessibilité aux études et qui soient en mesure de lier les luttes locales qui se multiplient au pays, avec des initiatives pour un système d'éducation plus accessible et de meilleure qualité. En fait, récemment, le mouvement étudiant états-unien, désorganisé et fragmenté, s'est contenté de luttes pour défendre le statu quo.

GRÈVE 2005:

HISTOIRE & RÉCUPÉRATION

Par Marie-Michèle Whitlock

Le mouvement étudiant est un milieu où les générations de militants et militantes se renouvellent rapidement. À tous les ans plusieurs quittent et plusieurs s'intègrent dans les associations étudiantes. C'est pour cette raison que la mémoire collective du mouvement est si précieuse et si fragile. L'article qui suit se propose d'entretenir cette mémoire en revenant sur une bataille encore récente, la grande grève générale du printemps 2005.

étudiante sur l'urgence de prendre le moyen de la grève pour défendre nos droits était loin d'être perdu. C'est aussi depuis cette

La grève de 2003, un échec éclairant

Presque tout le Québec se souvient de la grève étudiante de 2005. On se souvient de plusieurs semaines de grève, de nombreuses personnes manifestant tous les jours dans les rues, du carré rouge, etc. Moins de gens se souviennent cependant de l'origine de cette grève, de ses revendications de base. Cette lutte a été pour l'ASSÉ le résultat de plusieurs années de mobilisation au sein du mouvement étudiant.

En 2003, l'ASSÉ a lancé le mot d'ordre d'une grève générale illimitée contre la hausse des frais au niveau collégial. Cet appel n'a pas été fructueux, pour plusieurs raisons, notamment par manque d'organisation, de mobilisation, mais aussi à cause de l'opportunisme des fédérations étudiantes. Durant l'été 2003, la FECQ sortait sa hache de guerre en criant au scandale dans les journaux. Dès la rentrée, toutefois, la FECQ invitait à son camp de formation le ministre du nouveau gouvernement libéral, Pierre Reid, et se déclarait prête à « donner sa chance au coureur »... chance qu'il a effectivement saisie en faisant adopter la funeste contre-réforme de l'AFE dans les mois suivants. L'ASSÉ a tenté de poursuivre l'appel à la grève, sans succès. C e t échec a cependant eu ses bienfaits en fournissant de précieuses leçons. Il a d'une part permis aux militants et militantes de constater l'ampleur de l'organisation nécessaire au déclenchement d'une grève. D'autre part, le travail de mobilisation de la population

campagne que la gratuité scolaire s'est mise à prendre de plus en plus de place dans le discours de l'ASSÉ.

L'origine des revendications

En pensant à la grève étudiante de 2005, l'expression qui sonne aux oreilles de la majorité de la population, c'est : « 103 millions \$ de coupure dans les bourses ». Pourtant, cette grève exigeait beaucoup plus que 103 millions \$: ses objectifs allaient au-delà d'une question de chiffre et d'argent. Après consultations de leurs

assemblées générales, les associations membres de l'ASSÉ réunies en Congrès au mois de septembre 2004 avaient statué sur certaines revendications à envoyer au gouvernement sous forme d'ultimatum. Le lancement de cet ultimatum allait de pair avec le déclenchement de moyens de pression pour obtenir satisfaction à nos demandes. Cet ultimatum répondait aux attaques du gouvernement dans le système de l'aide financière aux études, mais exigeait aussi des améliorations à l'AFE. L'ASSÉ ne se contentait pas du simple statu quo, et c'est ce qui a fait sa force.

L'ultimatum exigeait notamment le retrait de la réforme de l'AFE (dont la coupure de 103 millions \$ était un aspect), l'octroi de l'autonomie financière dès le départ du domicile familial, le respect de l'intégrité du réseau collégial... le tout dans une perspective de gratuité scolaire et d'éradication de l'endettement étudiant.

L'ultimatum était également diffusé aux autres associations étudiantes, invitées à se positionner en assemblées générales sur les revendications et les moyens d'action. Plusieurs associations étudiantes ont répondu à l'appel. Le 23 octobre, date butoir de l'ultimatum, le gouvernement, lui, n'avait donné toujours aucune réponse...

Face à ce silence, une fois de plus réunie en Congrès à la fin octobre, l'ASSÉ poursuit sa campagne de mobilisation et lance un appel à la grève générale. Elle organise une première manifestation d'envergure le 19 novembre. Il est désormais évident que la grève est le seul moyen d'obtenir satisfaction.

Pour atteindre ses objectifs, l'ASSÉ a constaté la nécessité de regrouper d'autres forces aux siennes, de former une coalition. Mais une coalition doit s'entendre sur des bases communes sans lesquelles il n'y a aucune pertinence à s'unir. Les membres de l'ASSÉ et d'autres associations étudiantes avaient déjà décidé en assemblées générales que les revendications de l'ultimatum seraient les revendications de la grève. C'était plutôt logique, puisque cet ultimatum avait été envoyé au gouvernement, dans les médias et que la mobilisation de la population avait été faite sur ces bases depuis la fin septembre. Pourtant, sous le prétexte de réunir le plus de gens possible, l'ASSÉ a

pris la décision en Congrès de diminuer sa plateforme de revendications. Plusieurs revendications ont alors été supprimées, tel que la demande de l'autonomie financière dès le départ du domicile familial, revendication qui améliorerait nettement le système de l'AFE.

L'ASSÉ planifie la grève; les fédérations étudiantes gardent le silence

Pendant que l'ASSÉ planifiait un plan d'action allant vers la grève générale illimitée, que les membres de l'ASSÉ organisaient les assemblées générales et mobilisaient contre la réforme de l'AFE et pour la nécessité de faire la grève, les fédérations étudiantes étaient inactives et silencieuses. Elles préféraient représenter les étudiants et étudiantes dans les congrès du Parti libéral et au Sommet des générations, plutôt que d'être au cœur de l'organisation et de la mobilisation de la population étudiante.

L'ASSÉ a produit des journaux, organisé des tournées dans les cégeps et universités, a organisé des actions et a fait plusieurs réunions d'organisation pour débattre des modalités de déclenchement de la grève, des bases de la coalition, des relations avec les médias, etc. Pendant ce temps, les fédérations restaient toujours aussi silencieuses... Lorsque la grève fut déclenchée, le 24 février 2005, les fédérations déclaraient dans les médias que ce n'était toujours pas le temps et que la grève n'était pas envisagée. En fait, elles voulaient une fois de plus « donner sa chance au coureur », le nouveau ministre Fournier qui venait de remplacer Reid à l'Éducation. Lorsque le mouvement prit de l'ampleur et que certains membres des fédérations, en rupture avec leur organisation, furent aussi en grève, la FECQ et la FEUQ n'eurent pas le choix d'aller de l'avant dans la grève. La FECQ lança l'appel le 3 mars et la FEUQ suivit le 8... alors que déjà 70 000 étudiants et étudiantes faisaient la grève. C'est à cette seule condition qu'elles pouvaient espérer conserver le monopole de la représentation et la négociation avec le gouvernement en écartant la CASSÉE de ce rôle.

La CASSÉE,
une réussite risquée !

La coalition que l'ASSÉ a fondée était peut-être nécessaire lors de cette grève, mais chaque Congrès amena des risques de rupture entre ses membres. Les membres de la CASSÉE avaient comme point commun la plateforme de revendications, un moyen de pression, la grève, ainsi qu'une structure

démocratique, c'est-à-dire que les assemblées générales étaient, pour cette coalition, la base du mouvement de grève. Ces trois conditions étaient essentielles pour que plusieurs associations étudiantes travaillent ensemble.

Les problèmes sont venus du fait que ces associations étudiantes n'adhéraient pas toutes au syndicalisme étudiant de combat comme l'ASSÉ le préconisait. Alors, lorsqu'il était question de moyens d'action, de mobilisation et de médias, les divergences au sein de la CASSÉÉ se faisaient sentir. À chaque semaine, soit à chaque Congrès, les débats sur les stratégies de négociation, des actions légitimes et des médias étaient très difficiles. Certaines associations étudiantes expérimentaient pour la première fois le syndicalisme de combat alors que d'autres avaient une culture syndicale datant de plusieurs années; des disparités bien difficiles à niveler en si peu de temps. C'est en partie ce qui explique que la grève, bien que plus longue et plus populeuse que toute autre, ne déploya que relativement peu de perturbations d'envergure.

Entente à rabais

Le ministre fit une première offre le 15 mars 2005, trois semaines après le déclenchement de la grève par la CASSÉÉ. Cette offre était tellement peu généreuse que même les fédérations durent la rejeter. Dans les jours qui suivirent, au plus fort de la lutte, la FEUQ se montra néanmoins ouverte au compromis. Finalement,

c'est le 1^{er} avril que le gouvernement et les fédérations présentèrent une entente de principe qui prévoyait le remboursement des 103 millions \$ étalé sur quelques années. Au passage, des millions de dollars de bourses coupés depuis l'automne 2004 ne seraient pas remboursés. De plus, le reste de la réforme restait en vigueur. Bref, les fédérations se contentaient de moins que le statu quo.

Même si cette offre réussit finalement à mettre un terme à la grève – après encore deux semaines de résistance – en semant la division et en sapant le moral de bien des grévistes, il faut souligner que plus de 110 000 étudiants et étudiantes se sont prononcé-e-s pour le rejet l'offre. Une « victoire » bien amère pour les fédérations étudiantes.

Depuis le printemps 2005, les fédérations étudiantes n'ont cessé de payer le prix de ce sabotage du rapport de force spectaculaire construit par plus de 185 000 grévistes pendant des semaines. Pendant que la FEUQ connaissait la division et les désaffiliations massives, que la FECQ était frappée d'inertie, l'ASSÉ au contraire a vu gonfler ses rangs et accroître son rayonnement. Il reste maintenant à savoir si le pôle combatif du mouvement étudiant pourra se préparer, mieux que ne l'était la CASSÉÉ en 2005, à poursuivre jusqu'au bout la lutte pour ses propres revendications et contrer les tentatives de récupération et de sabotage qui ne manqueront pas d'être rééditées.

**VOTRE ASSOCIATION ÉTUDIANTE MANQUE D'EXPERIENCE?
FAITES ALORS APPEL AU**

COMITE FORMATION

DIVERS ATELIERS SONT OFFERTS NOTAMMENT:

- ★ HISTOIRE DE LA GRÈVE ÉTUDIANTE 2005 & PERSPECTIVES DE LUTTE
- ★ ABC DE LA MOBILISATION
- ★ GRATUITE SCOLAIRE
- ★ ABC D'UNE OCCUPATION
- ★ SYNDICALISME DE COMBAT
- ★ HISTOIRE DU MOUVEMENT ÉTUDIANT QUÉBÉCOIS
- ★ AFE = ASSERVISSEMENT FINANCIER AUX ÉTUDES?!

INFORMEZ-VOUS POUR NOS CAMPS DE FORMATION
WWW.ASSE-SOLIDARITE.QC.CA

RETOUR SUR LES MOUVEMENTS SOCIAUX

INTRODUCTION

Par Alex Desrochers

Les différents mouvements sociaux orchestrés par les syndicats, autant étudiants, travailleurs et travailleuses, avec la collaboration des organismes communautaires, mènent la lutte pour l'amélioration de leurs conditions et pour l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population. Leurs luttes, parfois peu médiatisées, souvent dévalorisées dans les médias de masse, s'opposent contre les différents gouvernements pour les faire plier face à leurs revendications. En tant que média alternatif, il est donc important de laisser une place de choix à ces groupes et ainsi parler des luttes qu'ils ont menées au cours des dernières années.

CONFLIT À LA STM

Par Jean-François Filiatrault

Après quatre mois de négociations infructueuses concernant leur convention collective, le syndicat du transport de Montréal entrait en grève mardi le 22 mai suite à un vote favorable à 97 %. Le vendredi 25 mai, les employé-e-s sont déjà de retour au travail sans qu'aucune concession n'ait été faite par la partie patronale. Pourquoi un moyen de pression ayant fait ses preuves tant de fois s'est-il révélé aussi peu efficace?

Premièrement, l'ultimatum émis par le ministre du Travail, M. David Whissell, spécifiait que si la grève était encore en cours vendredi en après-midi, le gouvernement allait « devoir prendre ses responsabilités ». Durant les 24 heures précédentes, Mario Dumont et l'Action démocratique du Québec avaient soumis la possibilité de déposer une loi spéciale obligeant le retour au travail des grévistes [voir l'article Lois spéciales : démocratie en péril, page 7]. M. Whissell s'était, au début, fortement opposé à s'ingérer dans le processus de négociation jugeant le tout « exagéré » et « disproportionné » face à la situation. Pourtant le lendemain c'est avec le soutien infaillible de son parti qu'il a présenté son ultimatum. Une convergence de la vision des partis politiques et la couverture destructrice des médias de masse face à cette grève furent en grande partie responsables de la fin radicale que prit ce moyen de pression.

Deuxièmement, le manque de conscientisation auprès de la population a conduit à une absence complète de solidarité sociale. L'image néfaste projetée par les médias de masse, qui ont préféré se centrer sur les inconvénients causés à la population plutôt que de parler des raisons qui ont menées à la grève, aura détruit le moral des employé-e-s de la société de transport. La population fut si peu informée, que pour bien des gens, les 2 200 syndiqué-e-s étaient majoritairement composés de personnes ayant à peine leur secondaire 5 et étant trop bien payé-e-s. Pourtant, selon l'Institut des statistiques du Québec, les salaires à la STM seraient inférieurs à la moyenne des entreprises privées. De plus, d'après la CSN, 1 700 des 2 200 employé-e-s sont spécialisés dans leur

domaine de travail et représentent une main-d'oeuvre unique au Québec.

La grève a pratiquement perdu tout son pouvoir dès que le ministre du Travail a lancé son ultimatum le 23 mai en après-midi. Sachant à l'avance que la grève ne durerait plus très longtemps, la STM n'a rien eu à faire pour briser le mouvement. Elle a d'ailleurs reconnu ne pas avoir accéléré le rythme des négociations suite à l'ultimatum, considérant que celui-ci ne s'appliquait pas à elle.

Quant aux demandes syndicales, elles s'incluaient dans une convention pour trois ans stipulant une augmentation de salaire de 3 % à 3,5 % par année et l'élimination de la clause de droits acquis du régime de retraite. Cette dernière revendication revêtait une très grande importance car si rien n'était fait, un écart risquait de se créer entre les générations quant à la qualité de leur retraite avantant les employé-e-s qui seront retraité-e-s d'ici 15 ans. Pour ce qui est de l'augmentation de salaire, elle se divise en deux. 2 % comme amélioration de salaire et de 1 à 1,5 % comme couverture du pouvoir d'achat. De son côté, la STM offrait le gel des salaires pour 2007 avec une augmentation de salaire de 2 % par la suite pour une durée de cinq ans. Une des raisons qu'a avancées la STM pour refuser les demandes syndicales, est que la STM se retrouverait dans une situation financière instable.

RETOUR SUR LA GRÈVE DES CPE

Par Geneviève Simon

De 2003 à 2006, le syndicat des Centres de la Petite Enfance de Montréal et de Laval négociait avec l'Association patronale des CPE une convention collective pour les éducateurs et les éducatrices. Ne débouchant sur aucune entente satisfaisant les deux parties, ils et elles entrèrent en période de négociation en automne 2006. La mésentente était fondée principalement sur deux enjeux : la création d'une nouvelle catégorie d'employé-e-s, soit celle d'aide-éducateur ou d'aide-éducatrice, et le versement des ajustements salariaux de l'ordre de 2 %.

Les éducateurs et les éducatrices des CPE s'opposaient fermement à la création des nouveaux postes de travail. Les aide-éducateurs ou aide-éducatrices engagé-e-s seraient payé-e-s 5 \$ de moins de l'heure que les éducateurs et éducatrices formé-e-s. De plus, ces derniers et dernières passeraient de 25 à 70 % moins de temps avec les enfants qu'actuellement, remplacé-e-s pour beaucoup de tâches (endormir les enfants, servir les dîners, etc.) par des nouveaux et des nouvelles employé-e-s. Bien que les éducateurs et les éducatrices des CPE reconnaissent le besoin d'une forme d'aide dans les CPE, ils et elles refusent que cela se fasse au détriment du développement de l'enfant et à l'encontre du bon sens pédagogique.

Le gouvernement avait également promis une augmentation de salaire de 2 % dès le 1^{er} avril 2006,

et ce, au niveau national, chose qui, en automne 2006, n'était toujours pas faite. Devant la mauvaise foi à négocier de la partie patronale, les éducateurs et éducatrices décidèrent de frapper plus fort. Dans le cadre d'une escalade des moyens de pression, les syndiqué-e-s votèrent à l'unanimité un plan d'action incluant 6 jours de grève, et ce, jusqu'au 31 mars 2007. L'absence d'un débouché dans les pourparlers entre les deux parties, malgré les grèves d'une ou deux journées, poussa les éducateurs et les éducatrices des CPE de Montréal et de Laval à voter par la suite à 90 % en faveur d'une grève générale illimitée à compter du 5 mars 2007.

Devant cette sérieuse menace de débrayage et face à leur manque d'appui flagrant, la partie patronale n'eut guère le choix de signer les conventions collectives, de laisser tomber l'idée de création de nouveaux postes et de verser les augmentations de salaire jusqu'à la date échue des nouvelles conventions collectives, de même que de façon rétroactive.

Comme l'a si bien dit M. Pascal Joly, administrateur et porte-parole de l'APCPE (l'Association Patronale des CPE) : « C'est la menace de la grève qui nous a incités à bouger. »

Comme quoi la grève en tant que moyen de pression aura, encore une fois, fait ses preuves...

CITOYENS ET CITOYENNES CONTRE LOTO-QUÉBEC : UNE LUTTE SANS PAREIL, UNE VICTOIRE INCONTESTABLE

Par Marie-Christine Brossard-Couture

Un regard intimiste sur l'histoire de la lutte contre le projet de casino à Pointe Saint-Charles

Bien que le fiasco de Loto-Québec et ses partenaires dans le projet de déménagement du casino dans le bassin Peel soit de l'histoire connue pour la plupart d'entre nous, bien peu connaissent l'ampleur de la mobilisation citoyenne dont elle émerge. Voici le récit, quelque peu abrégé, d'une lutte bien comparable, en termes de répartition des forces, au combat opposant David contre Goliath.

Il était une fois un quartier défavorisé qui connaissait de nombreuses difficultés, telles que des problèmes de jeu, de violence conjugale, de décrochage scolaire, de chômage, etc. Situé dans le sud-ouest de Montréal, Pointe-Saint-Charles subissait, en plus de ces enjeux quotidiens, la pression du développement immobilier du centre-ville. Heureusement, au sein de ce quartier vivait une population active et solidaire, épaulée par divers organismes, principalement regroupés autour d'une table de concertation. On a donné à cette table pour mission de lutter contre la pauvreté, défendre et promouvoir les intérêts de la communauté ainsi qu'améliorer les conditions de vie dans le quartier. Son nom: Action-Gardien.

Un jour de juin 2005, la société du Havre, en partenariat avec Loto-Québec et le Cirque du Soleil, annonce la construction dans le bassin Peel d'un complexe de divertissement. Le complexe, d'envergure internationale, comprendrait une salle de spectacle, un quai des artistes, des hôtels et restaurants de luxe, un casino,

un chapiteau... Le tout aurait un coût estimé à 1,175 milliard, dont le financement proviendrait en grande partie des fonds publics.

Action-Gardien avait l'aménagement du quartier comme préoccupation et travaillait déjà depuis quelques années à développer un projet sur ces mêmes terrains. La Table prend donc position contre le projet. Les arguments avancés sont l'augmentation des problèmes sociaux reliés au jeu et la hausse de la criminalité, de la spéculation immobilière, de la circulation automobile et de la pollution engendrés par l'arrivée du casino. Action-Gardien va plus loin et amorce un débat public qui touche l'ensemble de la population : quel rôle doit jouer l'État dans la promotion du jeu? Pour répondre à cette question, il demande la mise en place d'une commission parlementaire sur le sujet.

Pour contrecarrer le projet, Action-Gardien organise une mobilisation, dans laquelle la population du quartier occupe une grande place. Les citoyens et citoyennes forment des assemblées publiques, signent des pétitions, font une campagne de lettres, une manifestation, de nombreux outils d'affichage, des textes d'analyse, etc. Pendant une dizaine de mois, Action-Gardien aura produit une trentaine de communiqués de presse ainsi que de nombreuses conférences de presse. La lutte s'étend à l'extérieur du quartier et ailleurs au Québec. En bout de ligne, près de 300 groupes et regroupements signent la déclaration d'Action-Gardien.

De l'autre côté, Loto-Québec prépare sa contre-offensive, et ce, avec des moyens financiers d'une tout autre échelle. Elle met en place un bureau de projet, une table de concertation locale, fait l'achat de pleines pages de journaux, forme une coalition d'appui (avec la Chambre du commerce, Tourisme Montréal et la Société du Havre). De plus, elle commande des sondages, fait une campagne de publicité pour le jeu responsable, fait miroiter des promesses d'emplois, etc. Bref, elle fait tout pour discréditer, minimiser l'opposition et taxer d'immobilistes les arguments de leur interlocuteur.

En février 2006, la Direction de la santé publique publie une analyse-choc sur les impacts que le déménagement du casino au bassin Peel aurait sur les populations avoisinantes, plus spécifiquement celles des quartiers défavorisés. Le rapport confirme les arguments avancés par les opposants au projet. Il va même plus loin en avançant que c'est le pire endroit pour construire le casino. Peu après, le rapport Coulombe, commandé par le gouvernement libéral pour étudier les impacts possibles du projet, soulève les mêmes inquiétudes. Cependant, les conclusions de l'analyse de la Direction de la santé publique ainsi que celles du rapport Coulombe recommandent une période de médiation plutôt que l'éradication du projet.

À Pointe-Saint-Charles et même partout au Québec, la mobilisation est à son comble. Quelques jours après la publication du rapport, un coup de théâtre met fin au conflit. Le Cirque du Soleil se retire en tant que partenaire du projet, visiblement à cause du « climat d'incertitude » créé par la controverse autour de celui-ci. Suite à la perte de son principal allié, Loto-Québec décide de mettre fin au projet.

La morale de cette histoire? Bien des choses, mais une en particulier... Peut-être que cette histoire devrait plutôt commencer par : « Il était une fois un quartier valorisé par sa population active et vigilante, sa communauté solidaire, son réseau d'organismes communautaires impliqué et une volonté de fer... », non?

LA MEILLEURE DÉFENSE C'EST L'ATTAQUE!!

Par Philippe Gauvin & Martine Poulin



Les grèves étudiantes au Québec sont riches en enseignement. Certaines, défensives, sont menées en réponse à une attaque ou à une menace des gouvernements et demandent simplement le statu quo. D'autres, offensives, visent l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation en proposant des alternatives concrètes. D'autres encore sont un mélange des deux genres. Nous comptons ici les distinguer les unes des autres pour évaluer celles permettant davantage d'avancées.

Les grèves offensives : 1968 et 1978

Lors des grèves de 1968 et 1978, le mouvement étudiant est confiant de la justesse de ses revendications et il n'attend pas que le gouvernement bouge pour agir. Ces deux grèves se déroulent dans un contexte de prospérité économique, d'ébullition sociale et de transformation du système d'éducation. Par exemple, l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) est fondée en 1964 et les premiers cégeps ouvrent leurs portes en 1967. Les besoins sont criants en matière d'éducation et la population étudiante le fera clairement savoir aux gouvernements.

La grève de 1968 s'inscrit dans la lignée de la campagne de l'UGEQ pour la création d'une deuxième université francophone à Montréal, mais ratisse plus large. D'octobre à décembre se succèdent les occupations et les manifestations nationales tandis que des lock-out sont décrétés par les administrations de cégeps. Le gouvernement tient la ligne dure jusqu'à la fin, ce qui donne une impression de défaite amère. Ainsi, des associations sont dissou-

tes pour favoriser l'implication dans des groupes politiques plus radicaux. Toutefois, cette impression est erronée, dans la mesure où la plupart des revendications sont atteintes peu après.

Quant à elle, la grève de 1978 se saisit des éléments de la plateforme du Parti québécois (PQ) en ce qui concerne l'éducation. Fort de la fondation de l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ), le mouvement étudiant choisit de prendre les devants pour une lutte offensive et de rafraîchir la mémoire au gouvernement quant à ses mandats non appliqués... Cette grève met en lumière le virage à droite du gouvernement. En effet, celui-ci traite la population étudiante de privilégiée et commence à lier le concept d'utilisateur-payeur à l'éducation. C'est aussi lors de cette grève que le débat entre concertationisme et syndicalisme de combat commence au sein du mouvement étudiant. Néanmoins, la ténacité du mouvement force le gouvernement à céder et les résultats obtenus viennent confirmer la victoire de l'aile combative de l'ANEQ.

Les grèves défensives : 1990 et 2005

Lorsque les gouvernements se sentent en confiance, ils se permettent d'attaquer le système d'éducation. C'est ce qui arrive en 1990 et en 2005. En ces deux occasions, le mouvement étudiant se contente de revendiquer le statu quo, sans réussir à l'obtenir. Notons que ces années se caractérisent par la présence d'organisations étudiantes de concertation telles que la Fédération des étudiantes et des étudiants du Québec (FÉÉQ), future FEUQ, et la Fédération collégiale étudiante du Québec (FCÉQ), future

FECQ, qui mineront le syndicalisme de combat. En 1989, le PLQ est réélu et annonce la fin du gel des frais de scolarité. Le mouvement étudiant se remet péniblement de la grève de 1988. Davantage sur la défensive,



l'ANEEQ se trouve à pactiser avec la FÉÉQ pour mener la lutte, ce qui implique son lot de compromis. Elles conviennent d'un plancher de départ beaucoup trop élevé. Il n'est jamais atteint et la grève tarde à être déclenchée. Elle est certes radicale, mais éclatée et mal coordonnée. Le gouvernement libéral, fort d'un mandat fraîchement obtenu, ne fait aucune concession et prétend que l'amélioration de l'AFE, qui n'est qu'une augmentation des prêts, suffit. Pire encore, les hausses se poursuivent pendant les années suivantes. Enfin, l'ANEEQ en sort encore plus divisée puis disparaît tandis que les fédérations étudiantes en sortent grandies.

En 2005, c'est encore une fois le PLQ qui est au pouvoir. Il s'attaque aux mouvements et aux programmes sociaux pour ce qu'il appelle la réingénierie de l'État. Cette dernière inclut une réforme de l'AFE qui a pour effet de réduire les bourses et d'augmenter l'endettement étudiant, entre autres choses. Le mouvement étudiant est lent à réagir : il faut attendre presque un an pour que la grève générale soit déclenchée. Il s'agit toutefois d'une des grèves les plus longues et de celle à laquelle participent le plus de gens et d'associations de l'histoire. L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSE) et la coalition qu'elle met sur pied jouent un rôle de premier plan dans cette mobilisation et revendiquent davantage que l'abolition de la réforme. Cependant, les fédérations étudiantes, qui demandent moins que l'abolition de la réforme, négocient l'issue de cette grève sans la Coalition de l'ASSE Élargie (CASSÉE). Fait nouveau, l'entente conclue avec le gouvernement est massivement rejetée au sein du mouvement étudiant. Cette entente mène à un résultat en deçà du statu quo et laisse un profond sentiment de défaite...

Les grèves défensives à caractère offensif :
1974, 1986-88 et 1996

Ces grèves sont particulièrement intéressantes puisqu'elles montrent qu'il est possible de contrer les attaques des gouvernements en y opposant des alternatives concrètes. Face à des réformes

néfastes, la population étudiante réagit en demandant plus que le retour au statu quo. Leur succès est inégal puisqu'il ne faut pas oublier que, si le gouvernement a jugé bon d'agir, c'est qu'il est en position de force. Toutefois, les résultats nous montrent qu'en demandant plus, on obtient davantage.

En 1974, le mouvement étudiant se réorganise et mène une nouvelle lutte, réagissant à l'instauration de tests d'aptitude aux études universitaires (TAEU) et à une réforme de l'AFÉ. Déjà aux prises avec la contestation syndicale, le gouvernement n'entend pas affronter le mouvement étudiant et abolit les TAEU avant que le mouvement ne prenne trop d'ampleur. Qu'à cela ne tienne, les associations étudiantes sentent que l'heure est à l'action et décident de s'attaquer à la question de l'AFE et bientôt plus d'une trentaine d'associations sont en grève. Les revendications s'affinent au gré des rencontres nationales; on passe ainsi d'une volonté de pallier à la réforme à une ambition de modification plus profonde de l'AFE. Cette attitude combative a pour effet de permettre des améliorations concrètes tout en stimulant un sentiment de victoire. Dans la foulée

de la grève et de la reprise des rencontres nationales, l'ANEEQ est créée.

Dans les années 1980, le contexte d'ébullition sociale des années 1960-1970 est révolu. L'économie vacille et les mouvements sociaux sombrent davantage dans le concertationnisme. Le gouvernement libéral se prépare à s'attaquer à l'éducation en remettant en question sa promesse de maintenir le gel des frais de scolarité. L'ANEEQ s'inscrit alors à contre-courant en fignolant la grève de 1986 sans se contenter d'exiger le maintien de la promesse libérale : elle réclame notamment une amélioration substantielle de l'AFE. Il s'agit d'une grève éclair : elle s'étend rapidement et ne dure que deux semaines. Le gel est maintenu et on propose à l'ANEEQ des rencontres pour discuter de l'AFE. Forte de cette victoire rapide, la direction de l'ANEEQ soutient l'idée d'une trêve, mais certaines associations s'y opposent, arguant qu'il faut poursuivre la grève jusqu'à l'obtention de gains immédiats à l'AFE. La trêve est néanmoins adoptée.

Toutefois, les négociations sur l'AFE piétinent. En 1988, l'ANEEQ décide de mettre de la pression sur le gouvernement en déclenchant une grève de trois jours avec l'idée de la transformer en grève générale illimitée. C'est le moment que choisit le PLQ pour annoncer qu'il mettra un terme au gel s'il est réélu. Ainsi, le moment de lancer la grève est on ne peut plus mal choisi, puisqu'il est clair qu'une autre grève sera nécessaire dans les 2 ans pour contrer le dégel si les libéraux reprennent le pouvoir. Par conséquent, le mot d'ordre est peu suivi et le mouvement s'essouffle sans l'obtention de quelque acquis que ce soit. Le tout se termine par un « repli stratégique » qui laisse un sentiment amer de défaite.

Les années 1990 se poursuivent sous le signe de la concertation. L'ANEEQ disparaît, ce qui laisse les fédérations comme seules organisations hégémoniques. Il faut attendre 1995 pour voir le retour d'une nouvelle organisation prônant le syndicalisme de combat : le Mouvement pour le Droit à l'Éducation (MDE). Après avoir remis le gel des frais de scolarité en application, le PQ menace de dégeler les frais de scolarité à nouveau. C'est dans

ce contexte que le MDE lance une campagne de grève générale illimitée en 1996 dont les revendications dépassent le gel, et ce, avant qu'une décision ministérielle finale ne soit rendue. Le mouvement se répand rapidement avec un taux de participation mineur des associations membres des fédérations. Ce sont tout de même elles qui négocient l'issue de la grève, ce qui mène à la promesse du maintien du gel, mais aussi à des reculs importants.

Conclusion

Ainsi, nous remarquons que, dans un contexte idéal, les grèves offensives sont porteuses d'améliorations concrètes. Les grèves défensives mènent quant à elles à des reculs. Quoi de plus normal : de tels mouvements se contentent d'exiger le statu quo et perdent au change lors des négociations. Enfin, les grèves « défensives/offensives » obtiennent des résultats plus variés, en fonction de l'état d'organisation des forces en présence. Notons que lorsque la population étudiante est convaincue de la justesse de ses revendications, elle obtient plus que le statu quo (1974). Lorsqu'elle est hésitante et divisée, elle n'obtient que le statu quo (1986) ou on la force à de tristes compromis (1996).

En fin de compte, il semble que deux choses distinguent les grèves de 1968, 1974 et 1978 des autres : un contexte socio-politique plus favorable et, conséquemment, le rassemblement du mouvement étudiant derrière un syndicalisme de combat hégémonique. L'émergence d'un courant de droite politique et économique dans les années 1980 et, conséquemment, l'apparition d'une tendance concertationniste au sein du mouvement étudiant qui vient le fragiliser de l'intérieur semblent avoir un impact négatif considérable. Ce qui mène à la réflexion suivante : comme nous avons principalement de l'emprise sur notre mouvement, veillons à rassembler le plus d'associations possible autour du pôle du syndicalisme de combat. De la sorte, nous pourrions affaiblir le concertationnisme, ce qui permettra peut-être au mouvement de reprendre l'offensive et ainsi d'être au-devant d'une nouvelle vague d'ébullition sociale!

Notons que lorsque la population étudiante est convaincue de la justesse de ses revendications, elle obtient plus que le statu quo!



VOUS AIMEZ L'ULTIMATUM?
S'ABONNEZ-VOUS!

**ABONNEMENTS
INDIVIDUEL
ET
POUR ORGANISATION
OFFERTS**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS.
ASSE-SOLIDARITE.QC.CA
OU
(514)390-0110**

Tableau grèves étudiantes du Québec et leurs résultats

Année de grève	Revendications	Résultats
1968	<ul style="list-style-type: none"> - Création immédiate d'une deuxième université de langue française à Montréal - Révision du système d'aide financière aux études (AFE) - Réforme en profondeur des relations élèves/profs/administration 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une deuxième université francophone à Montréal - Réforme de l'AFE - Gel des frais de scolarité
1974	<ul style="list-style-type: none"> - Abolition des TAEU Après le 7 novembre - 500 \$ de plus pour chaque demande d'AFE déjà acceptée - Révision complète des critères d'attribution de l'AFE pour l'année suivante Après le 2 décembre - Retrait de la contribution des parents dans le calcul de l'AFE pour les 18 ans et plus - Diminution de la contribution minimale étudiante 	<ul style="list-style-type: none"> - Abolition des TAEU (1er novembre) - Abolition de la contribution parentale à partir de 1975 dans le calcul des prêts - Diminution progressive de la contribution parentale dans le calcul des bourses - Diminution progressive de la contribution minimale étudiante - Création de l'ANEQ
1978	<ul style="list-style-type: none"> - Abolition de la contribution minimale étudiante - Abolition de la contribution des parents et statut d'autonomie dès le départ du domicile familial - Abolition de l'endettement par la conversion des prêts en bourse - Gratuité scolaire intégrale à tous les niveaux - Calcul de l'aide en fonction des besoins réels - Abolition des frais afférents, d'admission et autres frais - Gratuité du matériel didactique obligatoire - Abolition des intérêts sur les prêts déjà contractés et début du remboursement 6 mois après l'obtention d'un emploi permanent - Accès à l'aide financière pendant toute la durée des études (abolition de la notion de période d'admissibilité) - Abolition de la distinction entre le cégep et l'université dans le calcul des frais de subsistance - Accélération du traitement des demandes 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la contribution des parents - Abolition de la différence entre cégep et université - Prise en compte des différences régionales dans le calcul des familles monoparentales - Croissance progressive de l'aide financière totale - Réduction progressive de l'endettement par le transfert des prêts vers les bourses
1986	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du gel des frais jusqu'à la fin du mandat du gouvernement (dans une perspective de gratuité scolaire) - Retrait des frais afférents à l'université - Négociation d'une réforme de l'AFE sur la base de la plate-forme de l'ANEEQ (une trentaine de points) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gel jusqu'à la fin du mandat - Rencontres entre l'ANEEQ et la direction générale de l'AFE (DGAFE) et le cabinet du ministre - Le réseau UQ renonce à percevoir des frais afférents pour 2 ans - Mort du Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) et de la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAEQ), concertationnistes
1988	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorations immédiates à l'AFE 	<ul style="list-style-type: none"> - Rien
1990	<ul style="list-style-type: none"> - Gel des frais de scolarité 	<ul style="list-style-type: none"> - Rien - Création de la FECQ par les associations collégiales opposées à la grève
1996	<ul style="list-style-type: none"> - Abolition de la cote R - Abolition des frais afférents au cégep - Fin des compressions budgétaires - Gel des frais de scolarité - Modifications au régime d'aide financière aux études - FEUQ : loi-cadre pour régir les frais de scolarité 	<ul style="list-style-type: none"> - Gel des frais de scolarité - Taxe à échec - Augmentation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux, étudiantes internationales (14% à 30%) et hors Québec (78%) - Abolition du critère d'autonomie sur la base des 90 crédits universitaires (AFE)
2005	<ul style="list-style-type: none"> - Abolition de la réforme de l'AFE incluant la coupure de 103 millions\$ - Maintien de l'intégrité du réseau collégial - Perspective de gratuité scolaire et d'éradication de l'endettement étudiant - FECQ-FEUQ : abolition de la coupure de 103 millions\$ 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour du plafond de prêt à ce qu'il était avant la réforme (abolition de la coupure de 103 millions) pour 2006-2007

LE RETOUR DE LA REVANCHE DE:

PERTE DE SESSION

&
MENACES D'ADMINISTRATION EN TEMPS DE GREVE!!!

Par Marie-Ève Ruel

Lors d'un vote de grève, la première considération qui peut faire pencher les indécis et indécises vers un « contre » est sans aucun doute la crainte de perdre une session et de voir ses études se retarder. Quelques clarifications sur les règlements et lois quant à cette problématique ainsi que sur les menaces irrationnelles et non fondées des administrations des institutions scolaires sont donc indispensables.

Tout d'abord, en ce qui a trait à la réglementation sur la tenue des sessions au cégep, une seule et unique loi s'y rapporte : le Règlement sur le régime des études collégiales de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ce règlement stipule que « le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation. L'année scolaire désigne la période du 1er juillet d'une année jusqu'au 30 juin de l'année suivante. » Évidemment, les jours de grève ne sont pas comptabilisés et c'est alors que l'on parle de report de calendrier scolaire. Cependant, il est essentiel de rappeler qu'avec un rapport de force suffisant, cette loi peut être levée par le gouvernement en tout temps. Dans tous les cas, le gouvernement ne peut se permettre d'annuler une session, ni au niveau collégial, ni au niveau universitaire. Imaginez un instant la surpopulation suite à l'annulation d'une session complète dans les institutions d'éducation qui devraient contenir à la fois la nouvelle cohorte et les étudiants et étudiantes qui auraient dû, normalement, être diplômé-e-s la session précédente. Cette décision engendrerait des conséquences économiques et logistiques catastrophiques que le gouvernement n'aurait pas la possibilité d'assumer. Prenons la grève de l'hiver 2005 à titre d'exemple historique : bien que cette grève ait été la plus longue de l'histoire du mouvement étudiant, aucune action de la part du gouvernement n'a eu lieu dans ce sens, et ce, malgré les menaces successives du ministre Fournier.

Au niveau universitaire cependant, aucune loi ni règlement ne régit la tenue des sessions, ce qui laisse donc libre champ à la souveraineté décisive des administrations locales pour entamer des campagnes de peur et de menaces irrationnelles auprès des étudiants et étudiantes. À titre d'exemple, la demi-douzaine d'associations départementales de l'Université de Montréal ayant participé à la première vague de grève en 2005 ont reçu des menaces toutes les semaines de la part de la faculté et des administrations départementales. Plusieurs actions locales ont été entreprises à cet effet : l'obtention de l'appui des professeur-e-s, les blocus administratifs et l'occupation de la Faculté des Arts et Sciences. En fin de compte, des ententes ont été négociées entre les associations étudiantes et les administrations dans tous les cas, démontrant qu'un rapport de force permet d'obtenir gain de cause.

BOOOUH!!
PERTE DE
SESSIOOOOOOOON!

Pour ce qui est des menaces administratives du côté du collégial, rappelons l'attitude des administrations locales face au vote de grève d'une journée pour la manifestation du 29 mars 2007 à Montréal. Au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, comme dans plusieurs autres cégeps, la distribution massive de l'avis juridique de la Fédération des cégeps¹ par l'administration avait précédé la tenue de l'assemblée générale étudiante à propos de ladite grève. Cette stratégie est une part intégrante de la tentative de répression afin de calmer le mouvement étudiant. Au même moment, l'association étudiante du cégep de Saint-Laurent se faisait menacer de répression policière. Ces campagnes de peur doivent être dénoncées pour que tous et toutes sachent qu'elles sont déraisonnables et trop souvent basées sur la désinformation.

Par ailleurs, rien n'engage les associations étudiantes de tenir une grève très longue, au contraire, une grève concentrée et forte en actions est à favoriser. En effet, c'est le mouvement mobilisé des étudiants et étudiantes qui influe sur la longueur de la grève en participant activement aux actions. C'est par un rapport de force permanent que l'on peut éviter les intimidations démentes par les administrations locales ou par des lois gouvernementales contraignantes.

En somme, nous nous devons de garder un rapport de force face à l'État et à nos administrations. Ces symboles d'autorité et de répression n'engageront jamais de menaces à notre égard si ils savent que les étudiants et étudiantes sont mobilisé-e-s et prêts et prêtes à leur faire face. Les campagnes de peur et de chantage concernant la perte de session se dressent dans une stratégie méprisable pour dissuader le mouvement étudiant. Gardons un rapport de force permanent face à ces charcutiers et charcutières de nos droits de contestation. Ne soyons pas du côté qui craint, soyons du côté qui se bat !

--
1. Le bureau d'avocats Lavery de Billy avait produit pour la Fédération des cégeps un avis juridique sur la loi 43, limitant le droit des associations étudiantes collégiales de manifester. Cet avis juridique, qui a largement été contesté, concluait que la loi 43 limitait le droit des associations étudiantes collégiales de manifester.



**Ciel,
ma session!**

LA BOUCLE DÉMOCRATIQUE

Par Jean-François Filiatrault

Imaginez plusieurs milliers d'employé-e-s du gouvernement qui décident collectivement et de manière démocratique, grâce à leur assemblée générale, de faire la grève tant et aussi longtemps que le parti illégitime et répressif au pouvoir ne tombe pas ! Que par la suite, toute une province se soulève par le biais d'outils démocratiques accessibles à tous et toutes. Impossible ? Pourtant en 2006, dans l'État d'Oaxaca au Mexique, c'est plus de 40 000 enseignants et enseignantes qui ont décidé de ne plus rentrer au travail jusqu'à ce qu'Ulises Ruiz, gouverneur de l'État, démissionne. Occupations de mairies et d'édifices publics, des hôtels et de l'aéroport, ainsi qu'une campagne de désobéissance civile pacifique se déroulaient couramment. De cette grève a découlé la création de l'Assemblée Populaire des Peuples d'Oaxaca (APPO) qui représentait la quasi-totalité des organisations sociales de l'État. Peu après, l'Assemblée a appelé à une « insurrection pacifique dans tout le pays ». Par le biais de l'APPO, les divers acteurs et actrices du soulèvement populaire qui s'est produit dans la ville d'Oaxaca ont pu se concerter et ainsi créer un rapport de force avec le gouvernement. De plus, en s'unissant autour de l'APPO, la population oaxacanienne a pu faire connaître son histoire au monde entier. Évidemment, le tout ne s'est pas fait sans effort et a nécessité de puissants outils démocratiques. En ce sens, l'assemblée générale a rempli un rôle extrêmement important à Oaxaca, comme elle le fait dans de multiples associations.

Un outil démocratique

Une assemblée générale est une instance regroupant l'ensemble des membres d'une organisation, aussi bien de type syndicale que communautaire, permettant à tous et toutes de s'exprimer et de donner son opinion librement. C'est un espace de discussions et de décisions collectives où l'on peut se positionner sur des revendications, des moyens de pression à mettre en œuvre pour obtenir les dites revendications, sur la gestion de l'association et de tout sujet touchant les membres.

Dans le contexte syndical étudiant québécois, l'assemblée générale est souveraine de ses décisions et l'ensemble des autres instances de cette association lui sont redevables. Pour qu'une association soit représentative de ses membres, il est essentiel que ceux-ci s'impliquent et fassent entendre leur voix dans leur assemblée générale. Cet espace de débat est régi par un ensemble de règles, nommées code de procédures, qui constitue l'outil pour encadrer les débats afin de les rendre constructifs.

C'est aussi par le biais de l'assemblée générale que les membres d'une organisation syndicale locale décident des orientations de leur regroupement national. De cette manière, les membres de l'ASSÉ participent à leur organisation nationale. Ils et elles votent des propositions en assemblée générale que leurs délégué-e-s élu-e-s ramènent par la suite en Congrès. Dans le cadre du Congrès de l'ASSÉ, les délégué-e-s d'associations membres proposent leurs positions d'assemblée générale qui sont ensuite débattues sur le même mode qu'au niveau local. Le Congrès vote sur les diverses propositions qui deviennent alors ou non les ba-

ses qui orientent l'organisation nationale dans le travail quotidien. Suite au Congrès, les assemblées générales prennent connaissance des décisions prises et se positionnent sur celles-ci. Elles pourront par la suite reprendre d'autres positions ou garder les mêmes en vue des prochains Congrès.

Ainsi, nous pouvons constater que la démocratie participative mise de l'avant à l'ASSÉ fonctionne sur un mode d'échanges entre les individus membres via leurs associations locales, qui elles, interagissent lors de Congrès pour finalement boucler la boucle en ramenant les débats à leurs membres. En somme, l'ASSÉ appartient à ses membres et dépend d'eux et elles pour son travail quotidien et ses orientations

Assemblée générale VS Référendum

Assemblée générale	Référendum
Les personnes sont également informées grâce aux débats se déroulant avant les votes	Les personnes n'ont pas accès à la totalité de l'information qui existe
La décision est prise de manière conjointe : l'ensemble des votants et des votantes participent aux procédures	La décision est prise de manière individuelle, il n'y a aucune délibération collective
Les membres peuvent participer aux débats et modifier les propositions	Les membres ne peuvent qu'approuver ou s'opposer à la proposition

L'expérience du Front commun de 1972

-Par Marc Bissonnette

Malgré le fait que nous connaissions une offensive néolibérale de la part de la bourgeoisie canadienne, québécoise et mondiale, et ce, depuis plus d'une vingtaine d'années, les mouvements sociaux sont à leur plus faible et semblent incapables de stopper ce rouleau compresseur. Pourtant, cela n'en a pas été ainsi tout le temps. Nous n'avons qu'à reculer d'une trentaine d'années pour nous rappeler une expérience de lutte héroïque qui mena à la victoire de la classe ouvrière sur la bourgeoisie nationale. C'est ce que nous ferons dans cet article afin d'en tirer des leçons sur la façon de renverser la vapeur et de tenter de relancer les mouvements sociaux au Québec. Pour ce faire, nous devons tout d'abord voir quel était le contexte historique dans lequel se situait cette lutte, comment elle s'est déroulée et, finalement, quelles leçons pouvons-nous en tirer, tout en les mettant en perspective avec les conditions matérielles dans lesquelles nous vivons

Les bouleversements du capitalisme dans l'après Deuxième Guerre mondiale

Tout d'abord, voyons les changements que connurent les forces productives en place. La fin du deuxième conflit mondial entraîna un boom démographique, parallèlement à un nouvel exode rural. Le pourcentage de paysans passera de 15,6 % en 1951 à 5,6 % en 1971¹. De plus, cette période connaîtra l'arrivée en masse des femmes sur le marché du travail. Ces trois phénomènes réunis entraînent donc une hausse du nombre de prolétaires, ainsi qu'un changement dans la constitution de la classe ouvrière. De plus, l'économie connaîtra un déplacement vers le secteur tertiaire, accompagné d'une concentration de la production autour des grands centres urbains, ainsi que l'application du fordisme au sein des entreprises, et ce, grâce à la reconnais-

sance de la convention collective. La classe ouvrière connaîtra donc une amélioration de ses conditions de vie pendant cette période, ce qui permettra également à la bourgeoisie de développer la consommation de masse et les médias de masse. Par contre, pour parler de surconsommation, il doit y avoir une production de masse. Les forces productives connaîtront donc une avancée technologique majeure avec l'automatisation, ce qui aura comme conséquence la déqualification de la classe ouvrière et à plus long terme une diminution des conditions de travail².



Tous ces changements du capitalisme auront des conséquences dans la société et le Québec n'y échappera pas. En effet, c'est pendant cette période que sera mis en place l'État providence, ce que nous appellerons plus tard la Révolution tranquille. Ce développement de l'État providence aura donc des conséquences sur la classe ouvrière québécoise, car nous verrons l'augmentation du nombre d'emplois dans les secteurs publics et parapublics. Tous ces bouleversements entraîneront le développement d'une contre-culture anti-autoritaire et une radicalisation du mouvement ouvrier qui voient le clivage s'agrandir entre son aspiration et celle de la bourgeoisie.

Le syndicalisme changera également de visage pendant cette période. En effet, l'arrivée des femmes sur le marché du travail va agrandir les rangs des syndicats et faire apparaître

de nouvelles revendications. La syndicalisation de la fonction publique et parapublique grossira également les rangs des syndicats de façon considérable, la CSN passant, par exemple, de 91 733 membres en 1961 à 190 454 membres en 1971³. De plus, une bonne partie de ces nouveaux membres sont des jeunes qui n'ont rien à perdre et qui aspirent à de meilleures conditions de travail que leurs parents. Tout ce vent nouveau culminera à l'adoption, en 1971 et 1972, de positions socialistes de la part des trois grandes centrales syndicales de l'époque, soit la CSN, la FTQ, et la CEQ (ancêtre de l'actuelle CSQ). Ces nouvelles idéologie et stratégie d'action seront donc mises en application en 1972 lors du premier Front commun des centrales syndicales dans le secteur public et parapublic.

•Le Front commun de 1972•

Plusieurs facteurs pousseront les syndicats à opter pour la stratégie du Front commun en vue de la négociation de la convention collective du secteur public et parapublic. Il y a tout d'abord les élections du Parti libéral à la tête du gouvernement, qui met un arrêt définitif aux réformes de la Révolution tranquille, ainsi que la Crise d'octobre qui est un facteur important de radicalisation. Il y a également la hausse du chômage dans le secteur de la construction, le secteur minier et le secteur des pâtes et papiers. De plus, au courant des derniers mois avant l'année 1971, le Québec connut plusieurs grèves importantes à la Poste, General Motors, Hydro-Québec et bien entendu la grève de La Presse⁴. Ceci aura eu pour effet de « démasquer brutalement une société hypocrite, qui avait jusqu'ici réussi tant bien que mal à cacher son caractère oppressif⁵.» De plus, les expériences antécédentes de négociations avec le gouvernement s'avérèrent laborieuses, comme nous le démontre la tentative de grève par les enseignants et enseignantes en 1967 et qui fut annulée par la loi 25, ainsi que la politique salariale imposée en 1968 aux employé-e-s du secteur public et parapublic⁶. Ainsi, la nécessité d'unir les forces syndicales, afin d'affronter un employeur législateur, s'avéra nécessaire pour remporter la victoire.

Ce Front commun prendra place en janvier 1972, en mettant de l'avant 5 revendications principales



soit un salaire minimum de 100 \$ par semaine, à travail égal, salaire égal, une réduction des écarts salariaux entre les différentes catégories de salarié-e-s, l'égalisation du volume des avantages sociaux et finalement l'indexation des salaires au coût de la vie⁷. Les centrales du Front commun, soient la FTQ, la CSN et la CEQ, vont également s'entendre sur la stratégie à adopter. Elles vont tout d'abord faire une grève de 24 heures le 28 mars, pour mettre de la pression sur le gouvernement lors des négociations. Cette première expérience fut un succès, mais n'apporta pas l'effet escompté, car le 5 avril les leaders syndicaux vont rompre les négociations avec le gouvernement qui ne bouge pas sur ses positions⁸. C'est alors que les centrales décident de franchir un pas de plus dans la gradation des moyens de pression, en déclenchant une grève générale illimitée le 11 avril. Il y a à ce moment 210 000 employé-e-s en grève. Le tout se passera dans le calme et le respect pendant 11 jours, jusqu'à ce que le gouvernement adopte la loi 19 obligeant le retour au travail des syndiqué-e-s de la fonction publique et parapublique. Les centrales demanderont le respect de cette loi, mais à contrecœur⁹. Ce qui fera déborder le vase, c'est le verdict de culpabilité des trois chefs syndicaux pour avoir demandé de ne pas respecter les injonctions émises pendant la grève d'avril. Ils seront condamnés à

un an de prison et c'est le 9 mai qu'ils seront incarcérés. C'est à partir de ce moment que la grève spontanée de mai va débiter, déclenchée en particulier par le secteur de la construction et des métallos, qui revendiquent la libération des chefs syndicaux et de tous les autres arrêtés de la grève. Ce mouvement démontrera la force de frappe du mouvement ouvrier québécois, qui prendra possession de quelques villes du Québec (dont Sept-Îles et Thetford Mines) et qui démontrera une solidarité et un courage incroyables. Nous verrons pendant cette période plus de 300 000 employé-e-s de tous les secteurs

ce qui leur permettait de s'unir, car leurs intérêts propres n'entraient pas en contradiction. Un autre point important, c'est la détermination de la classe ouvrière à mener cette lutte jusqu'au bout, afin d'avoir raison. Mais pour ce faire, elle dut dépasser les limites établies par l'État en ne respectant pas les lois imposées par le gouvernement, et ce, afin de mettre une réelle pression sur ce dernier. Et finalement, le mouvement avait une plateforme de revendications claire qui était acceptée par le mouvement, ce qui eu pour effet de permettre de se donner des objectifs à atteindre avant de lancer une nouvelle offensive face aux forces gouvernementales.



En espérant que les mouvements sociaux reprendront des forces et sauront prendre exemple sur les luttes passées, plutôt que de toujours vouloir réinventer la roue.

**

1. Craig, Heron, *The Canadian Labour Movement : A Short History*, 2e ed., Toronto, James Lorimier, (1989) 1996, p. 95

2. Bryan D. Palmer, *Working Class Experience: Rethinking the History of Canadian Labour 1800-1991*, 2e ed., Toronto, McClelland and Stewart, 1992, p. 455

3. Jacques, Rouillard, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boreal, (1989) 2004, p. 146.

4. FTQ, *Un seul Front*, FTQ, 1971, p. 5.

5. *Ibid.* p. 6.

6. Jacques, Rouillard, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boreal, (1989) 2004, p. 182.

7. Centrale monographique UQAM, AP21A39, 1971-1973, Agence de Presse libre du Québec, no. 47, 10 février-17 février 1972, p. 24.

8. Diane, Éthier, Jean-Marc, Piote, Jean, Reynolds, *Les travailleurs contre l'État bourgeois*, avril et mai 1972, Montréal, L'Aurore, p. 87.

9. Malgré le fait que le référendum donne le mandat de continuer la grève, les leaders demandent le retour au travail étant donné le faible taux de participation au référendum. Ceci aura des répercussions plutôt sur le mouvement.

faire la grève sous la bannière « Nous le monde ordinaire ». Malheureusement, une mauvaise coordination des forces et un manque de communication entre les têtes syndicales et la base auront raison de cette grève qui se terminera une semaine plus tard dans le calme et l'essoufflement. Malgré la fin de cette grève, le prolétariat aura eu raison du gouvernement, qui lui accordera raison sur toutes leurs revendications.

Que peut-on en retenir

Tout d'abord, ce que nous pouvons constater de plus important est l'union de toute la classe ouvrière sous une seule bannière, ce qui augmente considérablement la force de frappe du mouvement. Par contre, contrairement à aujourd'hui, les centrales à cette époque avaient sensiblement la même idéologie et les mêmes aspirations,

★ MOYENS D'ACTION ★

par Gabriel Dumas

Nous voici encore une fois confronté-e-s à une attaque au droit à l'éducation. Ce qui nous confirme à nouveau que le gouvernement n'agit pas dans l'intérêt du droit à l'éducation des classes populaires. Et nous ne sommes pas dupes du discours des gens soi-disant raisonnables; nous savons pertinemment qu'il ne suffit pas de belles paroles pour le faire reculer (rappelons-nous la lutte de 2005). C'est pourquoi nous nous relançons à nouveau dans une campagne de grève générale illimitée. Mais nous devons nous rappeler que si la grève générale illimitée est l'arme la plus puissante du mouvement étudiant, c'est qu'elle ne se limite pas à un boycott des cours... La grève est surtout un moyen pour permettre aux étudiants et étudiantes de se concentrer sur l'organisation de nombreuses actions.

Trois objectifs des actions

Les actions menées durant une grève ont trois principaux objectifs, soit : diffuser nos revendications le plus largement possible, rassembler la population étudiante (et y renforcer les liens de solidarité) et exercer une pression sur le gouvernement.

Rapport de force

Ces trois objectifs sont interreliés et ont comme but principal d'établir un rapport de force face à l'État. Ainsi, durant une grève, nous devons combiner les actions de masse, telles les manifestations nationales, et des actions devant directement perturber l'économie. Les actions de masse visent plutôt les deux premiers objectifs, mais elles servent aussi

d'appui aux actions de perturbations économiques. Et ce sont ces dernières qui pourront faire toute la différence lors de négociations avec le gouvernement. Car, comme nous l'avons vu lors de la dernière grève, le gouvernement se laisse difficilement impressionner par le nombre d'étudiants et étudiantes (et de citoyens et citoyennes en général) mobilisé-e-s contre ses attaques. Pour que le gouvernement juge plus rentable (économiquement et politiquement) de satisfaire nos revendications que de laisser la grève se poursuivre, il faut exploiter tous les moyens d'être dérangeants et dérangeantes.

Comparaison 1996-2005

Pour démontrer plus concrètement ce que nous avançons, nous pouvons utiliser comme exemples les grèves de 1996 et de 2005.

La grève de 2005 mobilisa au sommet plus de 185 000 étudiantes et étudiants et dura, pour certaines associations, jusqu'à 7 semaines. Par contre, les actions de perturbation économique tardèrent à venir, et elles furent peu nombreuses. Ainsi, le gouvernement prit 5 semaines avant de tenter de s'en sortir par une entente à rabais avec les fédérations étudiantes. Loin d'envisager cette grève comme une défaite, nous devons comprendre qu'elle a permis de réveiller le mouvement étudiant, ainsi que le reste de la société en général. Il y avait longtemps qu'un tel mouvement de contestation n'avait pas eu lieu, démontrant que l'on peut encore résister, et gagner; face à un gouvernement néolibéral sabotant tous les acquis sociaux du passé.

Si l'on regarde la grève de '96, on peut voir que l'ampleur de la mobilisation était moindre, mais qu'elle fut très active et combative dès le début, et que des actions de perturbations économiques avaient lieu constamment. Ainsi, le gel des frais fut décrété seulement quelques semaines après le début de la grève. Par contre, le gel fut acquis au prix de plusieurs compressions et contre-réformes, qu'acceptèrent les fédérations étudiantes (qui, bien sûr, encore une fois, n'avaient pas participé à l'élaboration et l'organisation du mouvement de grève). Ainsi, la grève fut récupérée et, dû à une mobilisation insuffisante, s'essouffla

peu après l'annonce de la ministre. La grève de 2007 devrait donc allier le meilleur de ces deux grèves; c'est-à-dire une large mobilisation et des actions efficaces dès le déclenchement. Par contre, nous ne devons pas nous leur-
rer et prendre conscience que la prochaine grève ne sera probablement pas aussi mobilisatrice qu'en 2005, car lors de cette grève, il s'agissait d'une réforme touchant les plus démunis. Ainsi, nous avons facilement l'appui de la population et même des médias, et parfois certaines et certains tristes économistes nous appuyaient (sous certaines réserves). En 2007, nous sommes pleinement à contre-courant du discours dominant, il s'agit d'une lutte contestant directement la vision marchande de l'éducation. Nous devons tout de même tenter d'élargir le mouvement le plus possible, mais nous devons surtout compenser par une combativité immédiate et accrue. Ainsi, nous aurons de meilleures chances de rapidement faire plier le gouvernement et de résister aux tentatives de sabotage des fédérations étudiantes. Car si le gouvernement tente une entente à rabais dès le début, nous pourrions continuer la grève et empêcher que la perfide récupération des fédérations perdure.

Réappropriation des actions au local

Pour que nos actions aient toute leur portée, elles doivent premièrement jouir d'un large appui au sein même de la population étudiante. C'est pourquoi, durant la grève, au sein même de nos assemblées générales, nous devons stimuler le débat sur ces actions. Nous devons discuter de la pertinence et de la légitimité de ces actions de perturbations, même si elles peuvent parfois transgresser la loi. C'est ainsi que nous pourrions collectivement prendre conscience que nous devons parfois résister au bras armé de l'État, soit la répression policière. C'est aussi par ces débats que nous pourrions démystifier et neutraliser les accusations malhonnêtes du gouvernement qui cherchera à faire passer pour de la « violence » n'importe quel défi à l'ordre public afin de mieux nous écarter des négociations.

Après avoir eu ces débats, nous devons prendre conscien-

ce que les actions nécessitent une certaine organisation. Cette organisation, c'est chacun et chacune d'entre nous qui sommes capables de l'accomplir. Ainsi, il doit y avoir dès maintenant dans chaque association étudiante locale, dans toutes les régions du Québec, des étudiants et des

Au cours de chaque grève a lieu le traditionnel blocage du pont du Casino de Montréal (pont de la concorde). En 2005 il fut bloqué durant quelques heures.

Mars 1984 : l'ANEQ organise une occupation des bureaux de Radio-Canada par plus de 500 étudiantes et étudiants.

En novembre 1996, les bureaux du Ministère de l'Éducation ainsi que le Conseil du Trésor sont occupés par plus de 100 grévistes chacun. Ces occupations dureront 4 et 5 jours respectivement.

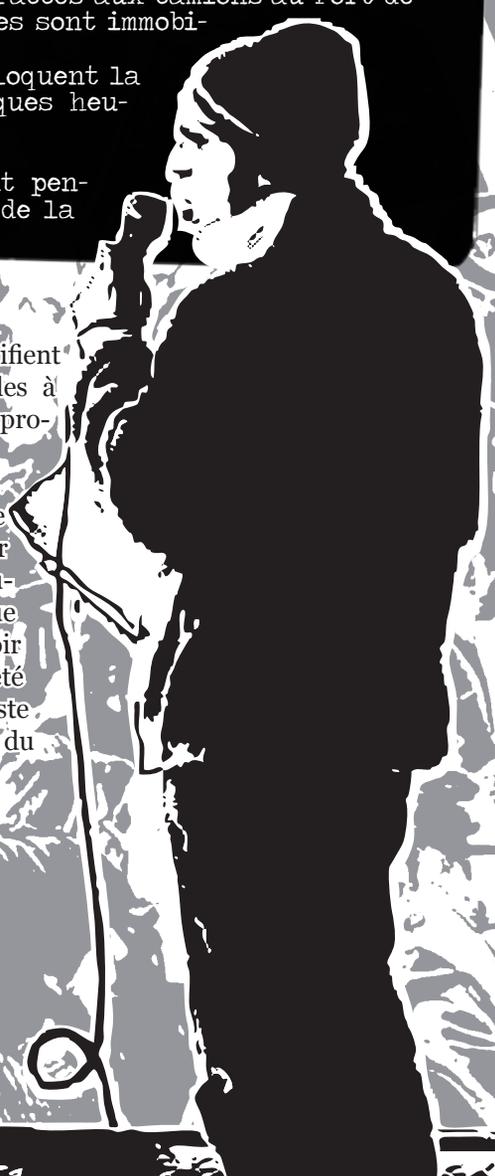
14 novembre 1996 : Journée nationale d'occupations
Montréal : Musée d'art contemporain et bureau de la Direction générale de l'enseignement collégial.
Québec : bureau d'un ministre et bureaux de Loto Québec.
Valleyfield : bureau du Parti québécois et du Bloc Québécois (durant 4 jours).
Sherbrooke : bureau de Loto-Québec.

22 mars 2005 : 200 grévistes bloquent l'accès aux camions au Port de Montréal; plus de 70 camions remorques sont immobilisés pendant plus de 3h.
5 avril 2005 : Environ 250 grévistes bloquent la SAQ-Dépôt de Montréal pendant quelques heures.

7 avril 2005 : 200 grévistes bloquent pendant plus de 2h les accès à la Tour de la Bourse de Montréal.

étudiantes qui planifient les actions potentielles à accomplir durant la prochaine grève.

Dénoncer l'injustice ne suffit pas. C'est par une attitude résolument combative que nous ferons prévaloir notre projet de société contre l'agenda élitiste du gouvernement et du patronat.



ICI, ~~JEAN CHARBONNET~~.

POUR SAVOIR CE QUI SE PASSE DANS LE MILIEU ÉTUDIANT, TOUS LES MATINS, EN PRENNANT MON CAFÉ, JE CONSULTE LE SITE DE L'ASSÉ:

WWW.ASSE-SOLIDARITE.QC.CA

ON PEUT Y TROUVER TOUT PLEIN DE CHOSSES COMME:
LES REVENDICATIONS DE L'ASSÉ,
DES DOCUMENTS DE FORMATIONS,
DES RÉSUMÉS DE MANDATS,
DES ANCIENNES PARUTIONS DE L'ULTIMATUM,
LES STATUS ET RÉGLEMENTS DE L'ASSÉ
ET BIEN PLUS!

CE QUE J'AIME LE PLUS C'EST LE FORUM DE L'ASSÉ!

LEUR SITE EST
TROP BANANE!

L'ÉDUCATION EST ACCESSIBLE

TÉMOIGNAGE ANONYME

IL EXISTE UN
SITE SUR LA
GRATUITE
SCOLAIRE

FAITES LE SAVOIR!

★CONSULTEZ LE MÉMOIRE
SUR LA GRATUITE SCOLAIRE

★TOUS LES DÉTAILS SUR LA
HAUSSE DE FRAIS

★ÉTUDE DE CAS
INTERNATIONAUX

★STATISTIQUES

★LE PRINCIPE DU DROIT À
L'ÉDUCATION

★MATÉRIEL D'INFORMATION






9h - 10h
MARDI
1 MARS AU 1 DÉC.
EDUCATION:
ACCESSIBLE
GRATUITE
à DE
QUALITE!